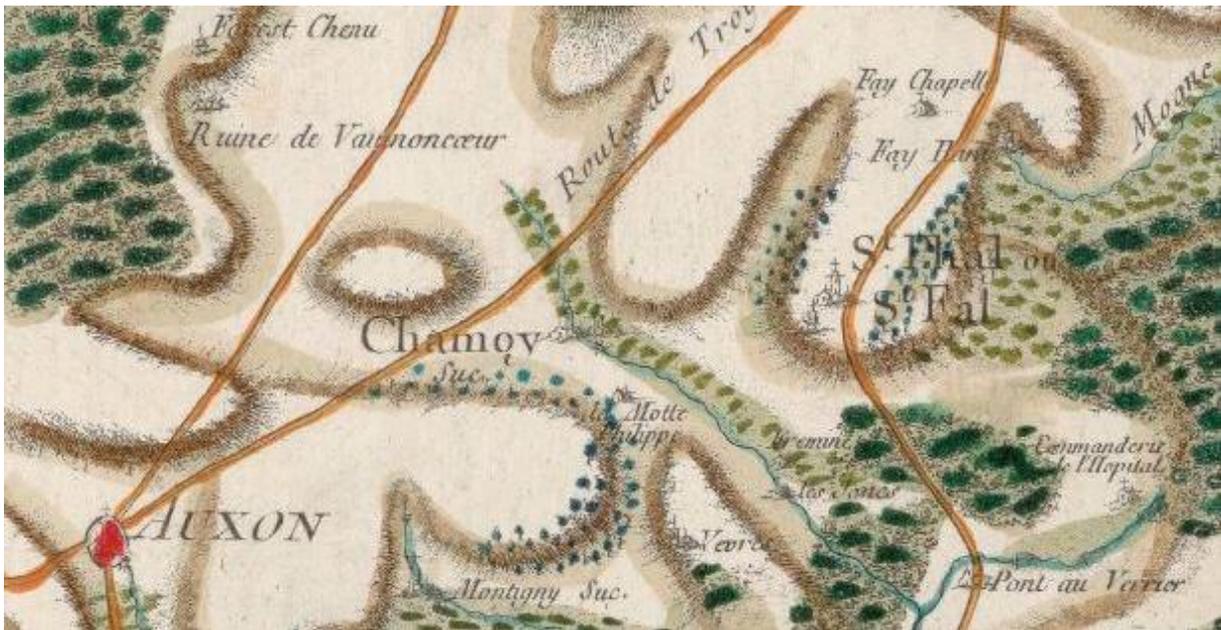




Au XVe siècle Chamoy était un hameau dépendant de Saint-Phal. La distance pour se rendre à l'église de Saint-Phal en cas de mauvais temps, posait beaucoup de problèmes au seigneur et aux habitants.

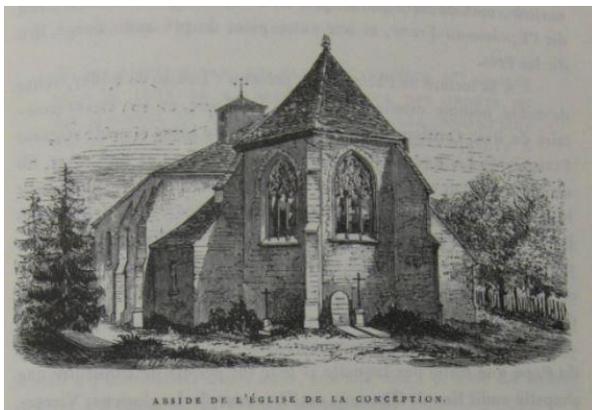


carte de Cassini site BnF

Le 8 avril 1516, le pape Léon X leur a autorisé par bulle, la construction d'une chapelle en l'honneur de la Vierge Marie.

Chamoy est devenu une succursale de la paroisse de Saint-Phal par transaction du 10 novembre 1521 entre le seigneur François de La ROÈRE et les habitants de Chamoy d'une part, et le curé de Saint-Phal, moyennant le don de pièces de terres et de prés.

L'église originale n'existe plus. La nef et la façade ont été reconstruites au début du XIXe siècle.



Gravure de Charles FICHOT 1884-1890



photo : www.tourisme-en-france.com



Au gré de la lecture des registres paroissiaux (RP), il est possible d'écrire une **chronique des évènements** qui ont jalonné la vie des chamoisiens. En étudiant aussi d'autres documents issus de diverses séries d'archives, j'ai pu agrémenter cet article d'autres anecdotes.

Nous commencerons cette chronique en 1649 avec un acte trouvé dans les registres de Saint-Phal.

Bataille
De Chamoy

Jun 1649

Le cinquiesme Jour du mois de Juin
de l'année 1649 furent baptizés
dans La Chappelle du chasteau de
St. fale deux Jumeaux nommés Edme
et Georgette fils et fille de
Edme Beaugrand et de Jeanne Baulard
Les Père et mere, Le Parin
D'Edme fust Edme Guerard, La
marine Jeanne Renard, Le Parin
de Georgette fust Edme L'Asne
La marine Georgette Grados ;
Je fus contrainct d'aller au chasteau
baptizer ces deux enfants a cause que
La grande Eglise de St. fale estoit
toute pleine des soldats du Regiment
de Conty commandés par monsieur
de Chaniron de Montenon Colonel
qui vint Loger a St. fale avec tout
le Regiment le dernier Jour de
may apres avoir esté chassé par Les
habitans de Chamoy qui tuerent trois
ou quatre soldats dont ceste rencontre
et plusieurs habitans des Leurs
tués et noyés dans Les fossés de Chamoy
avec cinq ou six maisons Bruslées par
Les soldats.

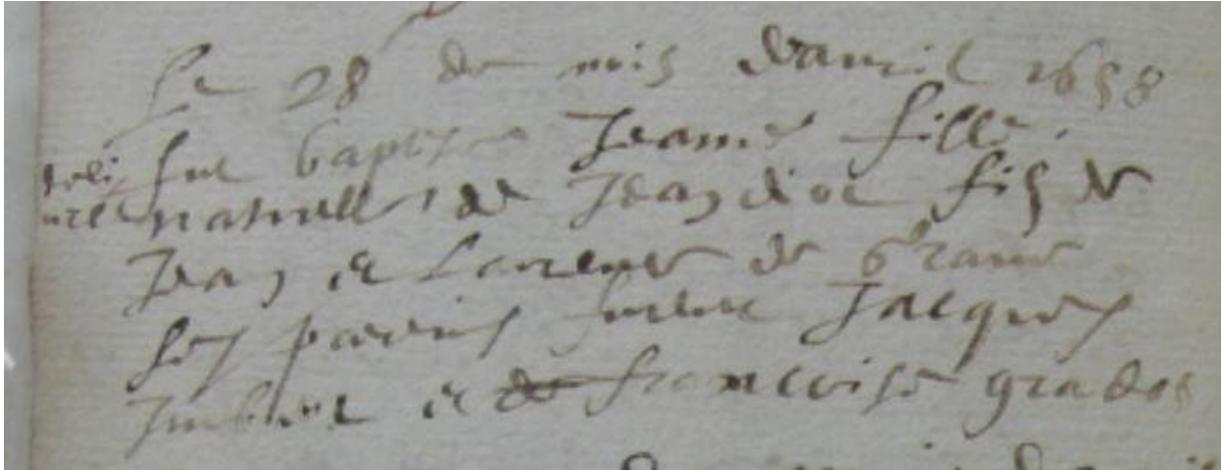
« Juin 1649 Bataille de Chamoy

Le cinquiesme Jour du mois de Juin
de l'année 1649 furent baptizés
dans La Chappelle du chasteau de
St fale deux Jumeaux nommés Edme
et Georgette fils et fille de
Edme Beaugrand et de Jeanne Baulard
Les Père et mere, Le Parin
D'Edme fust Edme Guerard, La
marine Jeanne Renard, Le Parin
de Georgette fust Edme L'Asne
La marine Georgette Grados.
Je fus contrainct d'aller au chasteau
baptizer ces deux Enfants a cause que
La grande Eglise de St fale estoit
toute pleine des soldats du Regiments
de Conty commandés par monsieur
de Chanirond (?) Lieutenant Colonel
qui vint Loger a St fale avec tous
Le Regiments Le dernier Jour de
may apres avoir esté chassé par Les
habitans de chamoy qui tuerent trois
ou quatre soldats dans ceste rencontre
et (?) plusieurs habitans des Leurs
tués et noyés dans Les fossés de Chamoy
avec cinq ou six maisons Bruslées par
Les soldats. »

Ouvrons les registres de Chamoy qui débutent en 1657 par un cahier de baptêmes.



Le **28 avril 1658** est baptisée Jeanne, fille naturelle de Jean DIOT fils Jean et de Laurence DEGRAVE. Ses parrain et marraine sont Jacques IMBERT et Françoise GRADOS.



Jeanne a été plusieurs fois marraine. À chaque fois, il est rappelé qu'elle est fille illégitime, mais elle porte le nom de son père.

Le 18 septembre 1670, elle est marraine de Nicolas IMBERT fils de Toussaint et de Anthoinette ROSLET (marraine Jeanne DIOT fille illégitime).

Le 9 novembre 1671, son filleul est George BOURGEOIS fils d'Anthoine et de Françoise JORRY. La marraine est Jeanne DIOT, fille illégitime aux côtés de George LARGENTIER, marquis seigneur de Vaucemain qui est le parrain.

Elle se marie à l'âge de 15 ans et demi avec Nicolas GAUTHIER, 25 ans. Sa mère est là avec sa tante Perrette DEGRAVE et son oncle Laurent DEGRAVE qui demeure à Sommeval.

Le **30 mai 1664** Jeanne PERRON veuve de Jean ROZÉE a chuté dans sa grange, puis est morte subitement sur la place du village.

Le **11 août 1664**, la boulangère Nicole LAURENT, est morte âgée de 43 ans.

Le **15 septembre 1664**, Margueritte GAGON femme de Jean RAMEY, a accouché d'une petite fille en péril de mort. La sage-femme l'a baptisée à la maison en présence de témoins. L'enfant a vécu environ une heure et est morte. Sa mère est morte quatre jours après. Elle avait 31 ans. C'était son troisième enfant après trois ans de mariage.

Laurence BARON, elle, a 90 ans lorsqu'elle décède le **23 septembre 1664**.

Le **28 août 1667** est jour de fête. On baptise la grosse cloche de l'église. Messire George Anne Louis de VAUDROY, seigneur de Saint-Phal et autres lieux et Madame Claude Eléonore de BRUILLARD de COURSAN, dame de Chamoy l'ont appelée « Claude ».



L'hiver 1668/1669, une épidémie se propage à Chamoy dès le mois d'octobre 1668 et dure jusqu'à la fin du mois de janvier 1669. On enregistre un très grand nombre de décès d'enfants. 65 enfants de moins de 15 ans meurent pendant ces quatre mois. 30 autres personnes décèdent.

Cela porte le nombre de décès pour 1668 à 124 quand la moyenne annuelle est d'environ 40.

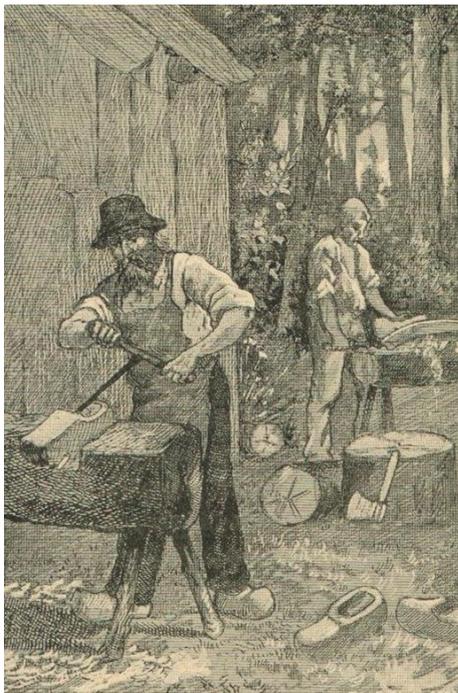
Peut-être s'agissait-il d'une épidémie de diphtérie qui sévit plus souvent pendant la saison froide ?



Le **3 février 1669** Gabrielle GEOFFROY accouche de Pierre. Il est né chez Jonas CHASTRIAT chez qui elle demeure. C'est son deuxième enfant illégitime en deux ans.

Deux jours plus tard, le curé de Chamoy se rend chez ladite Gabrielle pour l'interroger. Celle-ci avoue que l'enfant est des œuvres de Jean CHASTRIAT, fils de Laurent laboureur en Voyvres. Il est aussi le père de son premier enfant.

En effet, elle avait eu une fille illégitime le 22 juillet 1666, Jeanne, décédée un mois après sa naissance. Jean CHASTRIAT et Gabrielle GEOFFROY finiront par se marier le 22 février 1677 et reconnaîtront leur fils Pierre.



À la **fin de l'été 1674**, Marie SIMONNET fille de Saint-Jean-de-Bonneval donne du fil à retordre à Jean CAFFEY le sabotier. Il a l'idée d'épouser une fille de Chamoy mais Marie s'oppose à ce mariage, prétendant qu'il lui a fait des promesses de mariage. Elle le mène en justice et fait assigner de nombreux témoins dès la première audience : Nicolle LAURENT femme de Sulpice PRAT, Jean HALLIOT, le fils d'Edme, François TRUMEL vigneron, Claude GYOT, Jean BOURGEOIS fils de Pierre. Une seconde audience a lieu la semaine suivante où d'autres témoins sont produits : Jeanne RAGET femme d'Adam LAURENT, Anne GAUTHIER veuve de Louis LASNIER, Estienne HAVET et Jacques HALLIOT, ces deux derniers de Bray. Malgré tout, Marie n'épousera pas son « fiancé ».

On ne connaît pas la sentence. Il sera peut-être condamné à une amende. Mais en tout cas, il épousera Edmée GEOFFROY le 18 février 1675. Le mariage est célébré à temps pour l'arrivée de leur fils Jean un mois et demi plus tard.

source : inventaire de la série G aux AD Aube

Le matin du **19 novembre 1674**, on a trouvé le corps d'Estienne LALOY devant sa maison. Il a été assassiné pendant la nuit.

Le **5 mai 1675** fut enterré Monsieur de Saint George, tué la veille par un cavalier de Mr La ROCHE EDMON qui était en garnison à Chamoy.

La semaine suivante, le **13 mai**, on enterre Edme HARBINET qui est mort d'apoplexie la veille. Il a eu le temps de recevoir l'extrême onction. Son fils Charles et sa femme Jeanne ROY, assistent aux obsèques.

*apoplexie : perte de connaissance subite due à une hémorragie cérébrale (actuellement il s'agit d'un AVC, Accident Vasculaire Cérébral)

Edmée DEFERT prend la charge de sage-femme. Le **4 septembre 1675** elle prête serment au curé de Chamoy commissionné par l'archidiacre.



C'est elle qui accouche Françoise FINOT le 13 février 1676, d'un enfant illégitime. La sage-femme amène l'enfant à l'église pour le faire baptiser.

Le même jour, Louise FINOT se présente au curé de la part de son beau-frère Edme ROY scieur de long. Celui-ci déclare être le père de l'enfant et le reconnaît pour son fils. Il est cousin issu de germain de l'accouchée, à cause de sa défunte femme Margueritte FINOT morte le 10 septembre 1674.

Françoise FINOT et Edme ROY vivent en concubinage notoire depuis plus d'un an. Ils savent qu'ils sont parents, mais aimeraient obtenir une dispense de l'évêque pour pouvoir se marier.

Ils obtiendront cette dispense pour affinité au troisième degré en 1679, et se marieront le 28 novembre.

Ils ont eu entre temps un second enfant, Jean né le 13 janvier 1678.



Filiation louche

Le **16 novembre 1677** Jeanne HAILLOT, nourrice, fait inhumer Anne, petite fille de 13 mois qui lui a été confiée. Elle est bien en peine d'expliquer qui est exactement cette enfant et qui sont ses père et mère. Anne n'a pas de « surnom » (nom de famille). Elle lui a été donnée à nourrir par le chirurgien de Saint-Phal et des demoiselles inconnues. Elle pense que Anne n'était pas issue de légitime mariage. Un cosson d'Ervy, de passage à Chamoy, lui a raconté que c'était l'enfant de la fille de M. LEPIED chirurgien à Troyes.

« ... Anne sans surnom qui luy a esté donnée a nourice par le nommé Desjardins chirurgien demt a St Fale et des demoiselles qu'elle declare luy estre inconnus et de plus qu'elle croit que cet enfans n'est point issu de legitime mariage, et declare de plus qu'un cosson qui luy est inconnu demt à Ervy a dit appartenir a la fille d'un nommé Mr Lepied Me chirurgien demt à Troyes... »



Enterrement

Le **7 janvier 1678** toute la corporation des scieurs de long est réunie autour du corps d'un des siens.

« Le vendredy septieme du mois de Janvier 1678 fut inhume au cimetiere de cette Eglise environ les quatre heures du soir le corps de Mathieu Jourde scieur de long natif du pais d'Auvergne travaillant au bois de Chart paroisse de St falle et mort en cette eglise environ les trois a quatre heures du matin apres avoir reçu les Sacrements dans la paroisse de St falle comme nous ont certifié les nommez Antoine Carimie, Estienne Baiard, Noel Magni et Jean porte et Jean Paschar scieurs de long ses associez et natif du mesme lieu Aubagnes paroisse de fougere et des villages voisins, lesquelz ont assiste a lenterrement et services dud deffunct Jourde et ont declarez ne scavoit signer » Musnier

photo 1900



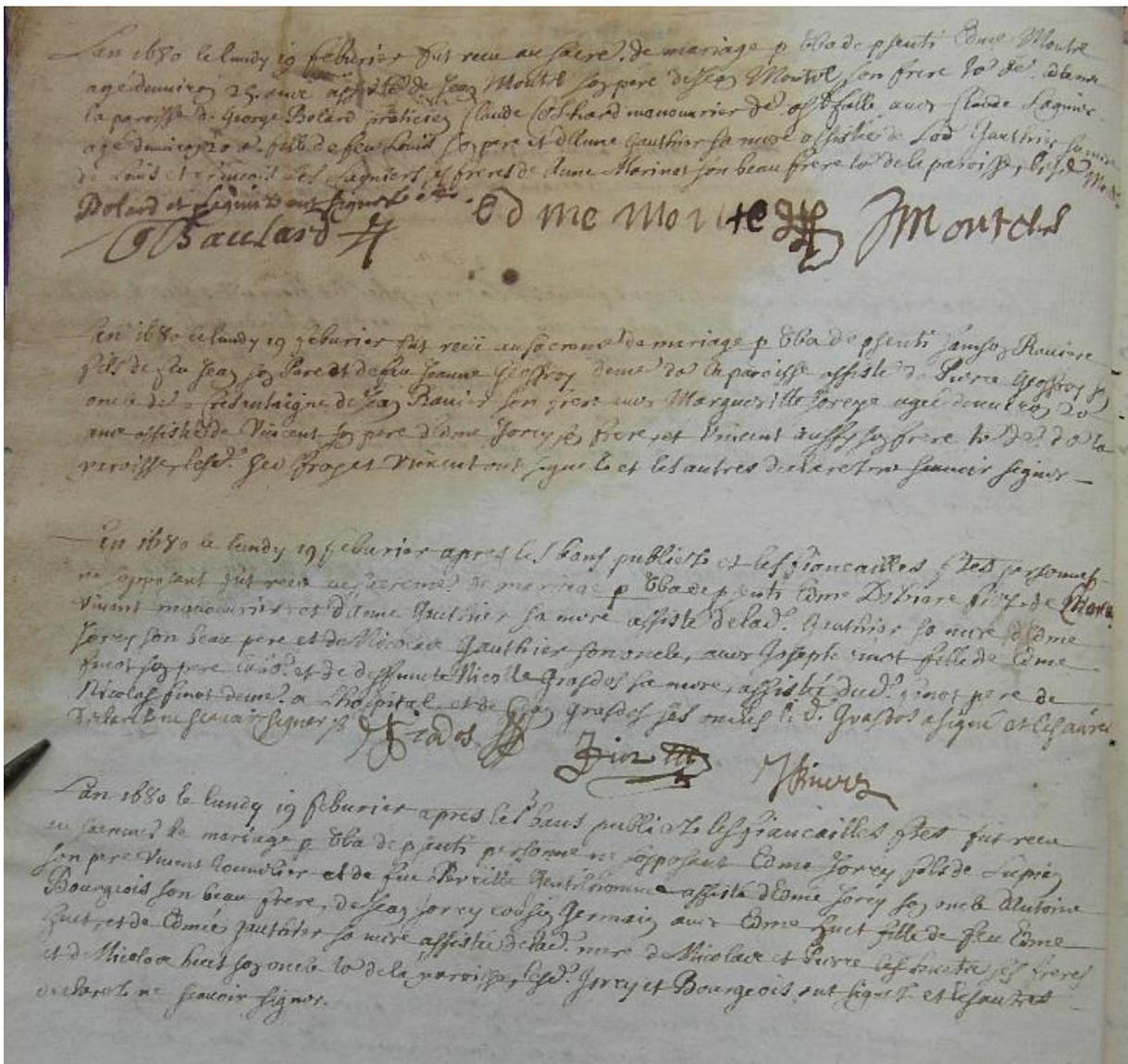
Le **17 avril 1679** sont baptisés deux fils jumeaux de Supplie PRA et de Nicolle LAUREND. Tous deux sont prénommés François. On a François dont le parrain est François LAUREND et la marraine Jacqueline LAUREND femme Pierre PLATET. Son frère François a pour parrain François PRA et pour marraine Anne PRA fille d'Edmée.

« Le lendemain 18 les 2 françois Pra si dessus furent inhumez en pnce de Supplie leur père, et autres qui nont peut signer, lan 1679 » Musnier pbre

Le **24 décembre 1680** François MERA est mort subitement dans les champs en revenant de Saint-Phal à l'âge de 50 ans. Il n'a pas pu recevoir de sacrements. Sa sœur Françoise MERA assiste aux obsèques.

Le curé a du travail en ce **19 février 1680**. Six couples se marient :

- Edme MONTEL et Claude LAGNIER
- Samson RAVIERE et Margueritte JORRY
- Edme DOZIERE et Josephé FINOT
- Edme JORRY et Edmée HUET
- Louis HALLIOT et Jeanne GAUTHIER
- Louis DELACROIX et Jeanne BIGOT





Me Antoine MUNIER vicaire de Notre Dame de Chamoy a porté plainte contre Me Antoine BOURGEOIS notaire qui n'a pas payé le banc qu'il occupe pendant les offices.

Le **20 février 1687**, l'affaire est jugée devant les autorités ecclésiastiques. L'accusé est condamné à payer 3 livres à l'église pour ce banc. Il est fait expressément défense à sa femme de s'asseoir à sa place. Elle devra s'asseoir avec les autres femmes, dans la nef. Il paiera en plus une amende de 47 sols et 6 deniers.

source : inventaire de la série G des AD Aube

Le **29 novembre 1687**, Marie GILLET se présente devant les juges accompagnée de son père Etienne GILLET et sous son autorité.

Elle demande de faire exécuter les promesses de mariage que lui a faites Antoine MONTEL marchand à Chamoy.

Celui-ci se défend en expliquant que les promesses avaient été faites à condition d'obtenir le consentement de sa mère. Mais cette dernière s'y est opposée en raison de la minorité de son fils.

Le juge annule les promesses mais condamne la mère du jeune homme à indemniser Marie.

source : inventaire de la série G des AD Aube

Le **15 février 1692** Jean JORRY-GILLET décède. Il était sonneur de l'église. C'est sa femme, Anne LEMAU qui reprend sa charge.

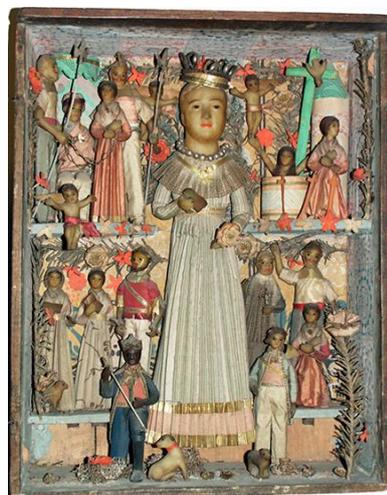
Elle est citée comme témoin avec le recteur d'école le 24 octobre 1693 lors de funérailles. Elle sonne les cloches aux mariages.

*de nicolas haillot bevaliffe, et d'anne le mot
sonneur et de dme. moreau veuve de l'chole qui ont
signé.*



Anne LEMOT ve Jean GILLET mourra le 30 mai 1694.

Le **17 octobre 1693** Elisabeth JORRY s'est noyée dans le puits de François LASNIER chez qui elle était domestique. Suivant le rapport fait de sa vie et de ses mœurs, le permis d'inhumer a été donné.



Le **13 octobre 1694** Marie MICHELOT meurt chez Jean GRADOS le marguillier.

De retour de pèlerinage à Sainte Reine, étant malade, elle a fait étape à Chamoy.

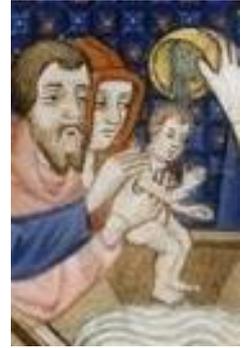
Elle s'était rendue à Alise-Sainte-Reine (21) où se trouve une fontaine miraculeuse jaillie sur le lieu du martyr de Sainte Reine. L'eau de la fontaine soigne la dartre, l'impétigo et la teigne.

image : www.artpopulaire.fr

Encore un accident dans un puits : Jacques FINOT, 5 ans, s'est noyé le **12 juillet 1695**.

Le 24 août 1695 la sage-femme vient faire baptiser un enfant illégitime.

« Le 24 a esté baptisé francois né Ex illegitima copulâ, de francois blondeau cabaretier a auxon, et de jeanne geoffroy suivant la denonciaon a moy faite avant ladministraon de ce sacrt par marguerite tremelle sage femme comme layant appris de lad geoffroy Le parain Louis jorry dit gilet sonneur, la maraine edmée leger. »



† Me Edme BOILLETOT prêtre curé de Chamoy est mort le **3 octobre 1695**.



Grêle du 26 juin 1696

Le 27 juin 1696 vers les huit heures du matin

Edme BAULLARD procureur syndic des habitants de Chamoy déclare que le 26 juin 1696 vers trois à quatre heures après midi, est arrivé sur le finage un grand orage de grêle qui a ravagé et ruiné la plus grande partie des blés, vignes, chenevières et menus grains.

Les habitants ont perdu entièrement les emblaves et les vignes sur leur finage.

Ils doivent moissonner pour le seigneur de Chamoy, plusieurs bourgeois de Troyes, les hôpitaux et le commandeur de Coulommiers.

Ils seront incapables de payer les tailles et autres impôts dus au roi et seront réduits à la mendicité.

Le syndic demande qu'il soit dressé un procès-verbal de l'état des lieux.

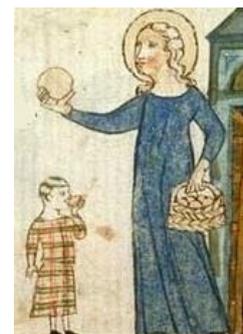
sources : AD Aube C1287



Le **6 novembre 1697** Nicolle BRUNOT sage-femme amène à l'église un nourrisson à baptiser. L'enfant est une petite fille de Margueritte GILET, femme de Jean MONTEL, absent de la paroisse. La mère a déclaré lors de son accouchement que le père est Edme DAUFIN, soldat de la compagnie de M. de La LOGE.

Le **11 avril 1699** Henriette BOUQUILLARD femme de François HAILLOT-PRIN est morte noyée.

Le **24 novembre 1699** s'achève la triste vie d'une petite fille mendicante d'environ 10 ans. On ne sait ni son prénom, ni son nom. On sait juste qu'elle vient d'Ervy.





À Chamoy, on trouve dans les registres paroissiaux une **habitude rare** pour l'époque que j'ai pu rencontrée ailleurs. Le curé ne citait pas que les témoins masculins lors des mariages et des enterrements. Les femmes avaient toute leur place. Elles étaient volontiers citées à côté des hommes, comme fille, tante, sœur ou belle-sœur lors des événements familiaux.

Dans le même esprit, on voit le curé féminiser les noms de familles :

AUBERON	AUBERONNE	CROTTÉ	CROTTÉE	HASTELET	HASTELETTE	LOUDIN	LOUDINE
BAILLET	BAILLETTE	CUISIN	CUISINE	HOUELOT	HOUELOTTE	PASSAGER	PASSAGERE
BARBE	BARBETTE	DANARY	DANARIE	HUON	HUONNE	PAYEN	PAYENNE
BAZIN	BAZINE	DOUÉ	DOUÉE	JAMARD	JAMARDE	PICHOT	PICHOTTE
BIGOT	BIGOTTE	FOEL	FOELLE	JOYEUX	JOYEUSE	RAMÉ	RAMÉE
BRIVOIS	BRIVOISE	FOISEL	FOISELLE	LAGOGUÉ	LAGOGUÉE	ROZÉ	ROZÉE
CARTERON	CARTERONNE	GAUTHIER	GAUTHIERE	LARDON	LARDONNE	SIRET	SIRETTE
CHARLOT	CHARLOTTE	GILLIER	GILLIERE	LEGER	LEGERE	VIARD	VIARDE
COSTEL	COSTELLE	GUERRIER	GUERRIERE	LEGRAND	LAGRANDE		
COTTON	COTTONNE	HAILLOT	HAILLOTTE	MONTEL	MONTELLE		
COUILLARD	COUILLARDE	HANET	HANETTE	MOUTON	MOUTONNE		

Cette pratique courante au XVIIe siècle et dans la première moitié du XVIIIe siècle, a peu à peu disparu.

Pour continuer dans l'étude des noms, de nombreux surnoms étaient utilisés pour distinguer des individus homonymes. Souvent, c'est la profession qui est associée.

On a les GRADOS dit Musnier, les GRADOS Marguillier, les GEOFFROY-BOUCHER, les GEOFFROY-FERRIER (ou GEOFFROY-FOURIEN, qui paraît explicite ...), DIOT Maréchal, JORRY Couvreur, GRADOS Huilier, DIOT dit Marquet.

Des surnoms ont été peu à peu ajoutés au nom principal et ont donné des noms composés :

- DIOT dit La Marque a évolué en DIOT-MARQUET.
- CALTIER devenu GAGON-CALTIER puis redevenu au fil du temps GAGON.
- PRIN a donné HAILLOT-PRIN et a évolué vers HAILLOT.
- FALLE est passé à GAGON-FALLE puis GAGON.
- MASSON a été déformé un temps en LEGER-MASSON et a disparu au profit de LEGER.
- JORRY a donné les JORRY-PREVOST, les JORRY-OLIVIER, les JORRY-GILLET et les JORRY-RUELLE.
- GAUTHIER s'est distingué en GAUTHIER-ROLLET, GAUTHIER-SIMON.

Les surnoms disparaîtront peu à peu. Seul JORRY-PREVOT était encore porté au XIXe siècle.

Il faut noter une particularité sur les patronymes GUIOT et GUIARD. Ils sont utilisés au XVIIe siècle et disparaissent au profit de DIOT et DIART toute la première moitié du XVIIIe. Puis, GUIOT et GUIARD reprennent leur place. Cette bizarrerie n'est pas spécifique à Chamoy. On la retrouve dans différentes régions de France. Elle s'explique par la ressemblance de prononciation entre « G » et « D ».

Certains noms subissent au gré des écritures de grosses déformations :

HOCHBRIER, HOCHBRIÉ, HOCHBRIET, HAUCHBRIER, HOSCHBRIÉ, HOCHBREYE, OCHBRIER, HOSBRIET, HOGEBRIER, OGBRIER, HOCBRIER
LÉAUTÉ, LÉOTET, LOYAUTÉ, LOIAUTÉ, LEUTEY



Legs à l'église

Le **1er juin 1701**, on trouve un acte inhabituel dans les registres paroissiaux.

« Le premier jour de Juin lan mil sept cent Edme Thuilé heritier de deffunte Edmée Thuilé sa seur a reconu quil a esté legué verbalement a l'Eglise de Chamoy par ladite Edmée la quantite de vingt une cordes de Vignes Situe savoir dix huit cordes au haut du gris tenant dune part aus hoirs Edme haillot daut part a Edme Jorry dit la ruelle dun bout a un petit sentier et dautre bout audit Jorry et encore 3 cordes et demie lieudit La borne blanche qui sont comprise dans la piece sy apres Ecrite Et aussy leguée a ladite Eglise a Charge de Celebrer aperpetuite Un service de Messe haute et Vigiles a lintention de ladite deffunte ce que le dit Edme Thuile a consenti et accorde et en temoin de ce a signe

ledit jour premier de Juin Roger Boschot a reconnu quil a este par Nicolas leger dit Masson legué verbalement la quantite de onze cordes & demie de vignes ausquelles sont jointes les trois et demye cy dessus exprimes a charge de faire celebrer et a perpethuite par l'Eglise de Chamoy une Messe basse alintention dudit deffunt legée qui estoit mary deladite Edmée Thuilé ce que ledit Boschot Comme heritier dudit leger a consenti et accorde et a signé lesdits onze cordes et demie avec lesdits trois cordes et demie faisant ensemble la quantite de quinze cordes de vignes sise lieudit La borne blanche dune part a Edme auberon daut par a Claude Imbert dun bout au Chemin daut part a Edme Gauthier Lesquelles quinze cordes ledit Boschot a pris loyage en meme tems de ladite Eglise a charges d'en payer par chacun an la somme de trente souls et a signe »

Le **18 août 1701** un enfant est présenté au baptême par la sage-femme. Cet enfant est le fils d'Anne COUTURIER qui a déclaré à la matrone qu'il n'est pas le fils de son mari Claude LAURENT mais celui du chirurgien de Lirey, un nommé LAGARENNE.

Le **27 août 1705** Marguerite GRADOS femme de Thomas GRADOS vit un accouchement difficile. L'enfant est en danger de mort. Marguerite TREMELLE, la sage-femme pratique un ondoisement sur la tête du bébé alors que le reste du corps est encore dans sa mère. Le nouveau-né ne survivra pas.

Marguerite TREMELLE décède le **24 avril 1706** à 69 ans. Elle exerçait la fonction de sage-femme depuis une vingtaine d'années.



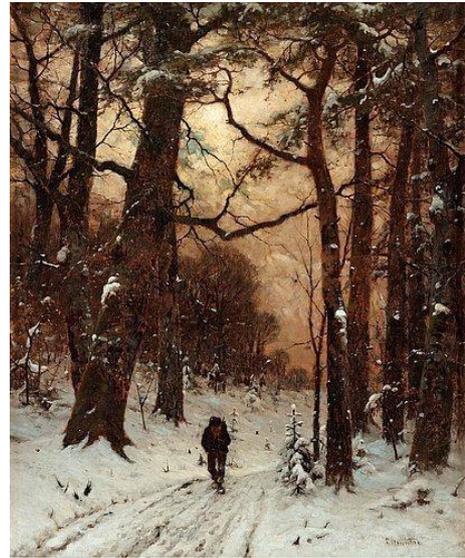
Le terrible hiver 1709-1710 a provoqué une augmentation du nombre de décès. 57 décès de septembre 1709 à mars 1710, contre 18 sur la même période pendant les deux hivers précédents.

Le 4 novembre 1709, un mendiant est retrouvé mort dans une grange.

Le nombre des naissances chute pendant 1710. On baptise environ une quarantaine d'enfants habituellement à Chamoy. En 1710, seize enfants sont nés. Entre le 9 février et le 9 septembre, une seule naissance a eu lieu. L'année 1709, sur la même période, vingt-et-un enfants étaient nés.

Les gens ne sont pas enclins à se marier non plus. huit à dix mariages sont célébrés en moyenne dans l'année. En 1709, un seul couple se marie. Même chose en 1710. En 1711, ils sont trois nouveaux couples.

Puis peu à peu, la vie reprend cours.



Le **24 avril 1711** l'évêque de Troyes vient visiter la paroisse de Chamoy et administrer le sacrement de confirmation.



Ce sacrement donné à l'âge de raison, entérine l'appartenance à l'Église catholique du baptisé. Le confirmand reçoit ce jour-là l'Esprit Saint. La confirmation est administrée uniquement par un évêque, et après la période pascale. L'évêque ne pouvait pas se rendre dans toutes les paroisses de son diocèse tous les ans, pour donner la confirmation. L'année où il venait, on regroupait tous les enfants non confirmés (donc, de différentes tranches d'âges) et les familles des paroisses voisines amenaient aussi leurs enfants dans l'église où avait lieu la cérémonie.

Ce 24 avril réunit 500 confirmands à Chamoy !

Après avoir étendu les mains sur les confirmands, l'évêque les oint du Saint-Chrême et énonce les paroles : « *Sois marqué de l'Esprit-Saint, le don de Dieu* ».

Mort du seigneur

Le **5 décembre 1711** a lieu l'inhumation du seigneur de Chamoy, messire Louis ROUSSEAU écuyer, gentilhomme ordinaire du roi et ci-devant plénipotentiaire à la diète de Ratisbonne, seigneur de Chamoy, Vaumoncoeur, Sommeval et La Brossotte.

Après lui, son fils Louis ROUSSEAU sera seigneur du lieu jusqu'en 1742, date de son décès, dans les années 1780. Son fils Anne Claude ROUSSEAU de CHAMOY lui succèdera jusqu'à l'époque révolutionnaire.





Travaux au château

Après la disparition du vieux seigneur, son fils décide qu'il est temps de changer de cadre de vie. Des travaux sont entrepris. Un nouveau château est reconstruit pour remplacer l'ancienne bâtisse féodale, déjà en ruine en 1684.

On rénove aussi la chapelle. « *Le plafond, divisé par panneaux, est décoré de peintures. Le panneau du milieu représente le Couronnement de la Vierge par la Sainte Trinité. ...Le retable de l'autel est du style corinthien ; il est décoré d'un tableau dont le sujet représente les Rois mages offrant leurs présents à l'Enfant Jésus. À droite et à gauche sont figurés saint Damien et saint Côme, patrons de la chapelle. Sur les murs couverts de boiseries sont peints les bustes des douze Apôtres, les Rois mages, la Présentation au Temple, Jésus chassant les marchands du Temple.* » (extrait ouvrage Charles FICHOT)

Le **9 décembre 1712**, Edme GALLOIS ancien vicaire de Chamoy, devenu prêtre de Saint Pantaléon de Troyes et mandaté par l'évêque, procède à la bénédiction de la chapelle du château de Chamoy. Celle-ci remplace l'ancienne. Elle est en bon état, fort belle et bien ordonnée. Elle est dédiée à saint Cosme et saint Damien et jouira des mêmes privilèges, droits et émoluments que la précédente.

Les témoins sont Me Jacques BEAUMONT actuel vicaire de Chamoy, Me Simon Jean JOURDAIN prêtre curé de Saint-Mards, frère Antoine POUPET chanoine régulier de l'ordre Saint Augustin de la congrégation de France, prêtre prieur curé de Maraye, messire Louis ROUSSEAU écuyer seigneur du lieu, messire Charle DEBEREY.



François de LA ROÈRE et son épouse Hilaire RAGUIER, fondateurs de la chapelle initiale
gravure Charles FICHOT

La vie de nos ancêtres était difficile et basculait facilement dans le drame. En **juin 1715**, les enfants GENEVEUX perdent leurs père et mère en moins d'une semaine.

Pierre GENEVEUX et Jeanne GRADOS se sont mariés le 22 novembre 1706. Ils ont eu cinq enfants de 1707 à 1714.

Trois sont encore vivants lorsque le mardi 4 juin 1715, leur père âgé de 36 ans meurt. Le lendemain, mercredi, sa veuve accouche d'une petite fille qu'elle ondoie elle-même à la naissance. L'enfant est baptisée sous condition le jeudi, sous le nom de Barbe, « *sous condition attendu l'incertitude de son baptême par une femme malade et surprise* ». Elle ne vit qu'une journée. Le mardi suivant, 11 juin, c'est la mère qui décède à son tour à 34 ans. Leur fils Jacques mourra l'année suivante, il vivait

probablement chez son oncle maternel. Je ne sais pas ce que sont devenues les deux autres filles orphelines.

L'ondoioement est une cérémonie simplifiée du baptême utilisée en cas de risque imminent de décès. Ce rituel consiste à verser de l'eau sur la tête de l'enfant en prononçant les paroles sacramentelles : « *Je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit* ».

Il était souvent suivi du baptême solennel et complet avec tous les rites, si l'enfant survivait. L'enfant était alors amené dès que possible à l'église paroissiale pour y « suppléer » les cérémonies du baptême, on pratiquait alors le supplément de prières et de cérémonies, omises lors de l'ondoioement.

Même sans ces suppléments, l'enfant ondoyé restait valablement baptisé.

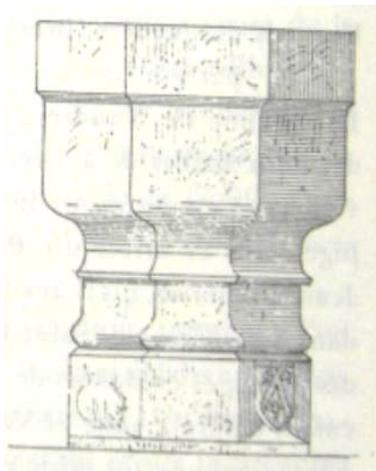
L'ondoioement était le plus souvent pratiqué par la sage-femme. Mais il pouvait l'être par n'importe quelle personne.

Le **22 septembre 1715**, le corps d'un inconnu a été retrouvé dans la rivière du pré Bazin. Il a été exposé pendant deux jours par les juges afin d'être identifié. Mais on n'a pas pu savoir qui il était. Il a été inhumé le 25 au cimetière.

Le **4 septembre 1716** est inhumée à Chamoy le corps d'une fillette de 5 ans, Marguerite GILET. Elle est la fille d'un pauvre mendiant originaire de la paroisse de Saint Pierre de la Chaussée, proche de Vitry-le-François. Elle est morte à Auxon, mais le cimetière est actuellement interdit. Le vicaire d'Auxon a donc délivré l'autorisation de l'inhumer dans une autre paroisse.

Le **27 octobre 1716**, le curé procède au baptême officiel d'un enfant dont il n'est pas sûr que l'ondoioement ait été bien fait.

« Edme fils de Simon GALEROT manouvrier domestique de Louis BEGAT demeurant en vèvre de cette paroisse et de Jeanne DEMETTE ... fût baptisé sous condition le 28 et la femme qui la baptisé le 27 a la maison, n'ayant pas répondu à la demande que je luy faisois, si elle avoit bien prononcé les parolles de la forme du baptême ; n'ayant pas répondu avec fermeté et voyant quelle changeoit la forme, cela m'a déterminé a le baptizer sous condition. » PAILLOT



Louis 11 ans, fils de feu Edme VILTARD et d'Anne LEGRAS, a disparu le **7 janvier 1717** en passant une rivière, à la suite de Monsieur de Chamoy. On a cherché son corps qui n'a été retrouvé que le 13. Il a été enterré en présence de sa famille.

Le **12 avril 1717**, Marguerite MERILLOT atteste qu'elle a servi de sage-femme lors de l'accouchement de Jeanne BEGAT femme de George HUET. Elle affirme qu'elle a vu le nourrisson donner des signes de vie. Elle l'a donc baptisé. Anne BEGAT femme de Jacque HASTELET et de Jeanne GAUTHIER, témoins, le confirment. L'enfant est mort aussitôt.

25 décembre 1717

Le jour de Noël 1717, Jeanne LAGOUE femme de Jean GAUTHIER charbonnier, a accouché d'un garçon. Ils habitent à Champsicourt dépendant de la paroisse de Saint-Phal. Le curé de Saint-Phal a donné la permission au père d'aller faire baptiser son enfant à Chamoy qui est plus proche de son lieu d'habitation.



distance Champsicourt-Chamoy : 6 km

De l'été à l'automne 1719, on constate un très grand nombre de décès infantiles du 24 juillet au 29 octobre. 84 personnes meurent dans cet espace de temps, dont 70 enfants.

Années	1715	1716	1717	1718	1719
Total décès	27	9	10	16	196
Nombre d'enfants parmi les décédés	11	8	6	9	154

On peut penser évidemment qu'une épidémie a décimé les plus fragiles. On sait que l'été 1719 a été très sec cette année-là, favorisant la dysenterie.



Les invalides de Chamoy

Le **3 avril 1721** est inhumé François ANTOINE 80 ans, invalide. Parmi les témoins figure Nicolas DUPIN aussi invalide. Tous deux sont d'anciens soldats de Louis XIV.

François ANTOINE dit La Fleur, a été reçu à l'Hôtel des Invalides le 25 septembre 1698 à l'âge de 58 ans. Né à Chamoy vers 1640, il avait intégré l'armée en 1670. Il a participé à la guerre de Hollande, s'est battu aux frontières du nord et de l'est. Il était dans les troupes qui ont mené la guerre contre la ligue d'Augsbourg jusqu'en 1697. Après 28 ans de service, il a quitté l'armée parce que « *ses blessures et incommodités le mettent hors de service* ». Le 2 octobre 1698, il avait été renvoyé dans ses foyers, n'étant « *ny estropié ny caduc* ».

Une fois rentré dans son village, il a épousé une jeune fille de 20 ans le 28 avril 1699, Jeanne GRADOS. Il lui a fait sept enfants.

Son ami Nicolas DUPIN est bien plus jeune. Il est né à Survanne (Chessy-les-Prés) vers 1666. Il est entré au service du roi vers 1694. Il était déjà soldat quand il s'est marié à Chamoy avec Reine GEOFFROY, le 6 février 1696. Ils ont eu six enfants.

Il a été reçu à l'Hôtel des Invalides le 21 octobre 1717. Il était cavalier, l'un des gendarmes d'ORLÉANS, où il a servi 12 ans et auparavant 11 ans dans le régiment d'ANJOU, le tout porté dans son certificat. « *Il est très incommodé d'un rhumatisme joint à plusieurs coups de sabre qu'il a reçus à la tête à la bataille de Malplaquet, qui lui cause la surdité et le met hors de service* ».

sources : <https://www.hoteldesinvalides.org/>

Le **19 juillet 1721** Anne ROLET a un accident qui provoque son accouchement prématurément « *Emée fille en legitime mariage de Louis Couturier et d'Anne Rolet née ce jourd'hui par un accident avant terme* ». L'enfant ne survivra pas. Emée est inhumée deux jours plus tard.

Le **12 janvier 1722** le curé de Chamoy baptise un enfant de Pierre BIGOT et de Jeanne GAUTHIÉ, demeurant à Forêt-Chenu dépendant de la paroisse de Saint-Phal. Il a tellement l'habitude que les habitants de Forêt-Chenu amènent leurs nourrissons à l'église de Chamoy, pour y être baptisés avec l'accord du curé de Saint-Phal, que « *la permission de Mr le Cure de St fal d'un temps immemoriable au vicaire de Chamoy et ne paroist plus par Ecrit* ».



carte de Cassini

Le **12 février** suivant, c'est un enfant né à La Motte Philippe dépendant aussi de Saint-Phal, qui est baptisé à Chamoy « *a Cause du peril destre porté dans l'Eglise dud. St fal par le mauvais temps et mauvais Chemin vers la nuit* ».



Le **19 mars 1722** le cadavre d'Edmée RENODAT a été retiré de l'eau des fossés du château. Fille originaire de Bouillant, hameau d'Aix-en-Othe, elle était domestique de Monsieur Jacque ROUSSEAU seigneur des Bordes. Étant malade, elle est tombée par accident dans les fossés et s'y est noyée. Après les formalités judiciaires, elle a été inhumée le 21.

Le petit Nicolas baptisé le **19 mai 1725** porte un joli patronyme puisqu'il est le fils d'Antoine BEAUSOLDAT.



Incendiés de 1726

Permission de quêter du **6 septembre 1726**

« Le 6^{bre} 1726 a été permis à **Pierre Jorry** laboureur de Vaumoncoeur paroisse de Chamoy de queter pendant trois mois a cause de la perte qu'il a faite de tous ses effets dans l'incendie arrivé audit lieu le 31 aoust dernier. Signé Philippe vic. gen.

Le 7^{bre} semblable permission a été accordée à **henry haillot** laboureur audit Chamoy et pour pareille cause. Signé Philippe »

sources : AD Aube G62

Le **2 septembre 1729** l'évêque de Troyes vient visiter la paroisse. Il contrôle la tenue des registres.

Vu par ~~le~~ Evêque de Troyes au cours de son voyage
le 2 Septembre 1729.
+ René de Troyes.

Le **29 octobre 1733**, l'évêque donne son approbation à Jacques EVRAT pour tenir les petites écoles. Dans la foulée, le 10 novembre 1733, il est fait interdiction à François PERRIERE ci-devant maître d'école à Chamoy, d'exercer cette fonction dans tout le diocèse sous peine de poursuites. Jacques EVRAT, approuvé précédemment, est confirmé à sa place.

Le **18 janvier 1734**, George fils de Pierre VIOIX et de Marie COSSON habitants d'Auxon, est né accidentellement à Chamoy.

Le **18 juillet 1735**, c'est au tour de Jacques EVRARD d'être interdit de continuer d'exercer la fonction de maître d'école, ni à Chamoy, ni ailleurs dans le diocèse.

sources : AD Aube G62

Le **31 décembre 1735** « est mort et a été enterré fort regretté, Nicolas Merillot dit Montagne ». Il avait 47 ans.

En **1736**, Jeanne GAUTHIER officie comme sage-femme.

Fin mai 1736, le curé insère dans le registre l'acte de décès de Jacques JORY fils de Jean et de Marie MONTEL « *pour la consolation de ses peres et meres affligés* ». Jacques, 19 ans, a été tué sur le grand chemin. Il a été enterré au lieu-dit Le Chauffour de la paroisse de Marolles.



Le **14 avril 1737** est enterré le doyen du village, Edme CHATRIAT qui avait environ 100 ans.

En 1739 le curé insère une note concernant l'église de Chamoy.

« L'Église de chamoy a été fondée et commencée en mil cinq cent trente deux, et a été parchevée en mil cinq cents trente cinq par tres honorable Dame Louïse de roffée veuve de messire jean de la roüerres, le lieu etoit alors composé de quinze cent dix sept feüx ainsi qu'il appert par un vieux tiltre où cartulaire de mil cinq cent trente huit ».

L'église aurait donc 200 ans.

Le **10 mai 1742** l'évêque révoque les pouvoirs qu'il avait accordés à Me Henry Etienne Guillaume BAILLET, prêtre du diocèse de Metz. Il avait été nommé desservant de la paroisse de Chamoy. Il lui est désormais interdit de s'ingérer dans la desserte de l'église, d'y exercer aucune fonction, d'y célébrer la messe. Il lui est interdit d'exercer une fonction de desservant dans tout le diocèse sous peine de poursuites.

source : AD Aube G62

Une nouvelle épidémie fait de nombreuses victimes entre **septembre et octobre 1743**. 14 décès en septembre et 34 en octobre.

Le **30 septembre 1744** est inhumé Jean CHAPELOT, 80 ans. Il n'a pas pu recevoir les sacrements, étant tombé « *en léthargie* ».

En 1747, Me Jean GAUDEN curé de Saint Nicolas de Troyes est envoyé par l'évêque pour effectuer la visite de l'église Notre Dame des Champs de Chamoy. Il est assisté dans sa mission par le vicaire de Saint Pantaléon de Troyes. Il a confirmé Anne de La MAISON veuve de Jean ROY comme sage-femme de la paroisse. Elle occupait déjà cette charge en 1745. Elle a été examinée suivant la coutume et a prêté serment. Elle a 65 ans.

Elle a probablement assisté Margueritte JOSSET lors d'un de ses accouchements.

Margueritte JOSSET s'est mariée le 28 janvier 1743 avec Claude RAOULT. Ils auront quinze enfants en dix-neuf ans. Neuf ne parviendront pas à l'âge adulte.



Margueritte survivra à ses accouchements mais mourra à 50 ans en 1773. Claude lui survivra jusqu'en 1795.

		Prénom	Naissance	Sexe	Nommé	Décès	Age
1	RAOULT	Anne	02/03/1744	F		11/03/1744	8 jours
2	RAOUD	Margueritte	08/03/1745	F		20/03/1745	13 jours
3	RAOUD	Reine	30/01/1746	F		29/09/1747	1 an 8 mois
4	RAOULT	Claude	06/08/1747	M			a vécu
5	RAOUST	Louis Edme	13/01/1749	M	<i>Louis</i>	18/10/1749	9 mois
6	RAOUT	Marie	27/09/1750	F	<i>Anne</i>	12/02/1760	9 ans 1/2
7	RAOUT	Marie Janne	05/03/1752	F		23/10/1794	42 ans
8	RAOUT	Jacque	18/07/1753	M		10/01/1832	78 ans
9	RAOUT	?	10/11/1754	M			
10	RAOUT	Marie Reine	04/03/1756	F	<i>Edmée Reine</i>	25/12/1756	9 mois
11	RAOUT	Edme	19/04/1757	M		03/01/1759	2 ans
12	RAOUT	Marguerite	05/07/1758	F		30/07/1758	1 mois
13	RAOUT	Edme	23/10/1759	M			a vécu
14	RAOUT	Anne	02/02/1761	F		15/01/1835	74 ans
15	RAOUT	Nicolas Claude	07/06/1763	M	<i>Claude Nicolas</i>	25/12/1773	11 ans

Pierre THUILLIER fils d'Eme, est baptisé le **4 juin 1747**. Son parrain porte un curieux patronyme. Il s'appelle Pierre **PIROSCOPPE**. Ce nom est porté à Sommeval. Il reste très localisé autour de cette commune. Son origine étymologique est inconnue.

Le **17 novembre 1747** Madeleine BERNIER fait enterrer l'enfant de 6 mois et demi dont elle a été chargée par l'hospice de Troyes. Il s'agit de Pierre DUPORCHE dit Trouvé. Il a été ainsi nommé car on l'a trouvé sous le porche de l'église Saint Pierre de Troyes.

Le lundi **11 mars 1748**, un couple de mendiants s'est arrêté chez Jacques BOUDEN à Forêt Chenu. La femme y a accouché avec l'aide de Jeanne FINOT, femme dud. BOUDEN et de Anne BOUDEN sa belle-sœur, femme de Pierre BIGOT. L'enfant a été ondoyé après avoir donné des signes de vie et est mort deux jours après.

Mariage au château

La haute société est réunie ce **26 mars 1748** pour assister aux noces de la nièce du seigneur de Chamoy.

Le premier ban a été publié à Villeneuve-au-Chemin, à Saint-André, à Saint Etienne de Troyes, à Sainte Magdeleine de Troyes. Les évêques de Sens et de Troyes ont donné dispense des deux autres bans et du temps de carême, prohibé par l'Église. Le curé de Saint-André a donné la permission à celui de Chamoy pour donner la bénédiction nuptiale.



Le futur est messire Edme Jean Baptiste de VAUBONNE de VILLENEUVE, chevalier seigneur de Courtenay, baron de Villeneuve-au-Chemin et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, capitaine, aide-major au régiment de Lyonnais.

Il est majeur, paroissien de fait de Villeneuve.

La future est mademoiselle Anne Louïse de PALLUAU, fille mineure de feu messire Denis de PALLUAU, chevalier seigneur de Palluau, chevalier de l'ordre royal de Notre Dame de Mont-Carmel de Saint Lazare de Jérusalem et de défunte dame madame Charlotte Louïse ROUSSEAU de CHAMOY.

Elle est paroissienne de fait de Saint-André.



En 1749, Jeanne GAUTHIER, l'épouse de Jean COFFINET, est sage-femme.



Le 6 avril 1754 François MAITRE et Jeanne IMBERT enterrent leur fils François âgé de 2 ans. Il s'est noyé dans un trou d'eau proche de leur maison. Les deux grands-pères sont présents.

En mars 1756, Avreuil subit de grandes inondations. La météo a contraint Jacques PRETAT et Brigitte TISSU à amener leur fille, née le 23, pour la faire baptiser à Chamoy.

Le 9 juillet 1759 a été inhumée Marie GEOFFROY dit CAFFÉ « qui sest malheureusement tue dans la ruel a Mr rigoley par la chute que luy a cause la faiblesse qui la prise subitement », âgée de 36 ans.

On constate une surmortalité en l'hiver 1759/1760. 55 décès surviennent entre novembre 1759 et février 1760. L'été précédent avait été très chaud.

Tout au long des registres, on constate que d'assez nombreuses femmes du village étaient nourrices. Elles recevaient des enfants de marchands ou d'artisans troyens ou d'Ervy et d'Auxon. L'hospice de Troyes leur envoyait des enfants abandonnés. D'autres enfants venaient de Paris. Ils sont confiés par « *la recommandresse du Bureau de la haute vannerie a Paris* ».



Le **18 février 1764**, un pauvre mendiant qui s'était réfugié chez Pierre BIGOT à Forêt Chenu, est inhumé au cimetière. On ne connaît pas son nom. On sait qu'il venait de Paris. De cheveux et barbe noirs, il paraissait avoir environ une soixantaine d'années.

Marie VIOIS a été élue sage-femme par la plupart des femmes de Chamoy. Elle prête serment à la manière accoutumée le **31 mai 1766** lors de la visite du grand archidiacre.

Remise sur les tailles de 1767, 1768 et 1789

sources : AD Aube C1287



Taille 1768 sur les revenus de 1767

La taille de l'élection de Troyes pour 1768 a été fixée à 218 086 livres.

Il a plu au roi d'accorder une remise de 2940 livres pour cette élection. Cette somme sera répartie sur chaque paroisse et sur les contribuables, à proportion des pertes et accidents dont ils ont souffert en 1767.

Chamoy bénéficiera d'une remise de 40 livres. Les habitants ayant essuyé une perte générale sur les récoltes, la remise accordée sera donc répartie entre eux tous.

nb : l'année 1767 a commencé sur toute la France par un hiver très froid, le printemps, froid également, a été suivi de plusieurs mois de grande sécheresse. Une chaleur extrême a sévi tout l'été.

Remise sur la taille de 1769

La taille de l'élection de Troyes pour 1769 a été fixée à 218 086 livres.

Il a plu au roi d'accorder une remise de 3000 livres pour cette élection. Cette somme sera répartie sur chaque paroisse et sur les contribuables, à proportion des pertes et accidents dont ils ont souffert en 1768.

Chamoy bénéficiera d'une remise de 21 livres 16 sols.

Claude RAOUT a été le seul sinistré. Il sera remisé de cette somme.

Margueritte FOISELLE a été trouvée morte dans les usages de Vèvre le **1er janvier 1778**. Veuve de Georges DARCE, elle était âgée de 66 ans.



Baptême en grande pompe

À l'aube de la Révolution naît la première fille du marquis de Chamoy. Anne Henriette Louise est née le **16 janvier 1787**.

Son père est Anne Claude ROUSSEAU, marquis de Chamoy, chevalier, seigneur de Chamoy, baron de Vaucemain et Sommeval, seigneur d'Auxon, La Brossotte, Montigny, Le Mesnil-Saint-Georges, Vert, Roncenay, La Forêt Beauregard et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, major du régiment commissaire général cavalerie.

Sa mère est haute et puissante dame Henriette Charlotte Françoise LEFEBVRE du QUESNOY.

Son parrain est haut et puissant seigneur Hervé Hyacinthe Louis Le FEBVRE du QUESNOY, chevalier de l'ordre de Malte demeurant à Paris, oncle maternel. Absent, il s'est fait représenter par messire Anne Louis de COUTAND de COULANGE, chevalier, baron de Coulange, officier au régiment commissaire général cavalerie, cousin germain de l'enfant. Le parrain a donné procuration à son représentant pour tenir l'enfant sur les fonts baptismaux.

La marraine est haute et puissante dame Anne Marguerite LECLERC de LESSERVILLE veuve de haut et puissant seigneur Pierre Jacques ROUSSEAU, marquis de Chamoy, chevalier, lieutenant général pour le roi du gouvernement de Paris, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, sa grand-mère, résidant en son château de Chamoy.

Que du beau monde ...



Pendant ce temps, la misère règne.

1788 Cahiers de doléances pour les États généraux

L'impôt de 1780 s'est chiffré à 3892 livres 6 sols, pour la taille, la capitation et autres impositions.

Le montant du vingtième a été de 1605 livres 19 sols et 5 deniers.

Le seigneur est le marquis de Chamoy, colonel de cavalerie.

En 1788, la paroisse compte 216 feux dont 193 sont au village même, 18 à Voivres, 4 à Forêt-Chenu et 1 à la ferme de Vaumoncoeur.

Les députés représentant la population sont François PORTIER l'aîné, bourgeois, Jean Nicolas GARNIER sergent-priseur, Jean Baptiste GAUTHIER.

Extrait des cahiers de doléances :

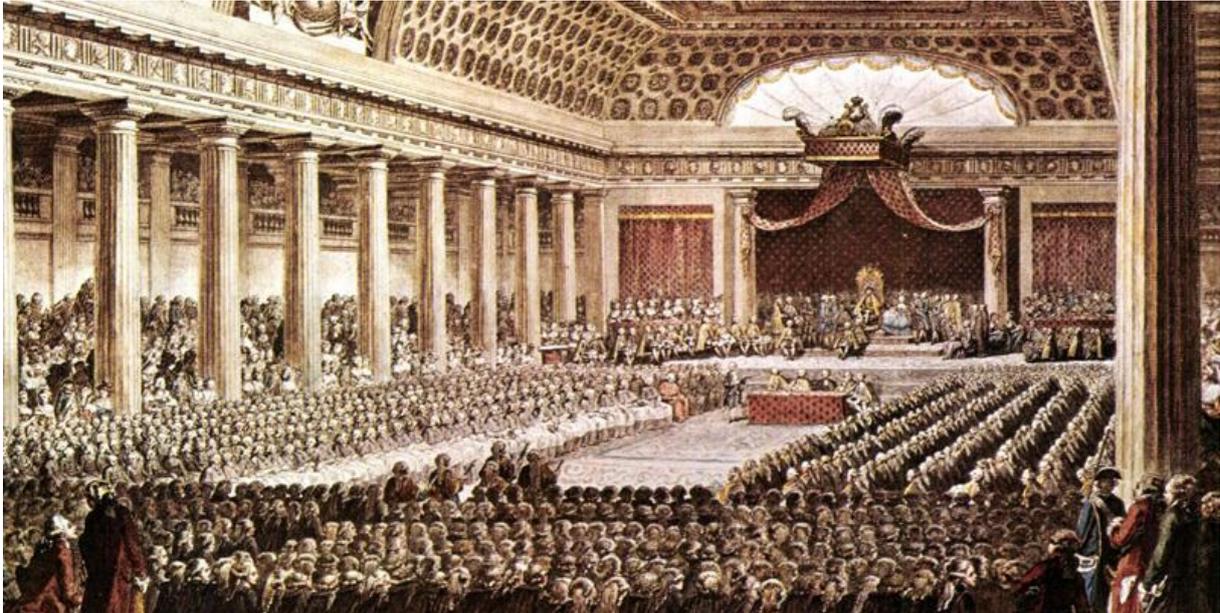
article 1. *La taille payée par les habitants emporte la moitié du revenu réel. Les terrains situés au midi sont humides et marécageux. Les années pluvieuses, on ne peut les ensemençer. Les terrains au nord sont crayeux et arides. Beaucoup sont en friches.*

article 2. *Les vingtièmes sont trop élevés.*

article 3. *Les habitants payent un sixième de leur taille pour leur contribution aux corvées mais sont obligés d'effectuer un travail équivalent. Donc ils payent deux fois les corvées. La route d'Auxerre à Troyes qui a été rétablie ne passe pas par leur finage mais à Bouilly, ils se trouvent isolés des voies de communication.*

article 4. *Conversion des droits d'aides en d'autres. Les droits d'aides bien connus des fermiers du roy leur sont attribués. Les fermiers des campagnes ne les connaissent pas et n'en ont donc pas.*

article 5. *Droit de contrôle, centième denier dû sur les héritages. L'ignorance de ce dû entraîne un non-paiement. Quand le fermier s'y intéresse, il fait payer beaucoup plus que l'héritier ne doit.*



ouverture des états généraux en mai 1789



La Révolution à Chamoy

Selon Charles FICHOT dans sa « Statistique monumentale du département de l'Aube », lors de la Révolution, les habitants de Chamoy ont brûlé les anciens titres de famille et de propriété des seigneurs, sur la place du village. Ils ont contraint Anne Claude ROUSSEAU, seigneur à cette époque, à assister à cette destruction. Seuls certains titres conservés dans un coffre de la chapelle ont échappé au feu.

Remise sur la taille de 1789

Remise accordée par le roi sur la taille de 1789.

Remise accordée à cause des incendies, grêles, inondation, pertes de bestiaux ou autres évènements malheureux arrivés au cours de l'année 1788.

Pour Chamoy, en raison de l'incendie du 18 janvier 1789, une diminution de 74 livres 7 sols est faite pour quatre taillables sinistrés.

Jean Baptiste GAGON lab : 9#

Edme Théodore GAGON lab à Sirey : 38#8s

la veuve Edme GAGON : 24#12s

la veuve Simon MITIS : 47s

Fait à Troyes le 19 septembre 1789 par les députés du Bureau intermédiaire du Département de Troyes.

sources : AD Aube C1287

En 1790, le village est composé de 929 habitants.



L'incendie de 1790

AD Aube L273B

Le **4 avril 1790**, jour de Pâques, tous les villageois sont réunis dans l'église de Chamoy pour entendre les vêpres. Seuls un groupe de jeunes enfants sont restés dehors pour jouer et quelques ménagères sont affairées à la préparation du souper dans leurs maisons. Tout à coup, dans l'église, on entend des cris d'enfants épouvantés. Tout le monde se précipite dehors. Des flammes jaillissent de plusieurs habitations. Tout flambe déjà, aucune intervention n'est possible. Tout se consume en quelques minutes. Rien n'a pu être sauvé. Les propriétaires ont perdu habitations, habits, outils, meubles, marchandises, papiers, grains, bétail. Ils se trouvent démunis de tout, sauf les vêtements qu'ils ont sur le dos.



Trois personnes sont mortes dans l'incendie. Il s'agit de **Catherine GERARD** 29 ans fille d'Hubert GERARD manouvrier, de **Edmée GRADOS veuve de Nicolas PINÇON**, âgée de 74 ans et de **Jean HOCHEBRIER**, 6 ans, fils de Sébastien HOCHEBRIER et de Marie Anne PINÇON.

Un procès-verbal des pertes est établi.

AD Aube C1287

Courrier des députés à messieurs du bureau intermédiaire de Troyes du 30 avril 1790 au sujet des incendiés de Chamoy

Suite au procès-verbal des pertes que les habitants de Chamoy ont subies par un incendie du 4 avril 1790, ceux-ci doivent se pourvoir devant la nouvelle assemblée du département de l'Aube pour obtenir remise de leurs impositions pendant trois années à compter de 1790 et l'indemnité du dixième de leurs pertes en bâtiments pour les aider à reconstruire et à les recouvrir en matière non combustibles.

Il sera payé 400 # aux officiers municipaux de Chamoy pour procurer les outils ou métiers nécessaires aux incendiés qui ont perdu les leurs, et pour l'acquisition de grains et autres secours nécessaires à l'existence des plus pauvres.

Cette somme vient en déduction de celle de 18 021 # 16 sols accordée par le conseil aux incendiés de l'année 1788.

Une aide sera apportée aux incendiés qui ont perdu les outils ou les métiers nécessaires à l'exercice de leur profession et à ceux qui sont hors d'état de se procurer les moyens de subsister.

AD Aube L273B

Les conséquences pour chacun d'eux sont terribles. Un bilan de leur situation est dressé en 1791.

1. **Claude BOURGEOIS dit DENANCEY**, ex-marchand de bois est à présent manouvrier. Veuf, il est chargé d'un enfant de huit à neuf ans. Ses pertes ont été chiffrées à 5396 # 10 sols. Il ne peut plus continuer son commerce. Le bois qu'il entreposait a brûlé. Il est chargé de quelques dettes et poursuivi par ses créanciers.
2. Son beau-père **Hubert GERARD**, possédait deux corps de bâtiments, composés de deux chambres dont une à feu, grenier au-dessus, une grange, quatre écuries, cave. Le tout était couvert de paille. Les effets mobiliers consistaient en deux lits garnis, un coffre, une armoire et des outils.
Tous les habits, linges lui appartenant, ainsi que ceux de sa défunte femme, ceux de Catherine GERARD, sa fille morte dans l'incendie et ceux de cinq autres personnes représentent 700 #. Il y avait pour 100 # de fil de chanvre, 410 # de grains divers, foin, paille, cuve et tonneaux, linge de maison, 112 # de bois en planches et à brûler. L'argent monnaie et l'argenterie montaient à 300 #. Les deux jeunes vaches mortes valaient 75 #. Le tout monte à 4234 # 15 sols.
3. **Jean Nicolas GARNIER** ex-sergent, a perdu pour 8243 # 15 sols. Il est âgé de près de soixante ans, chargé de quatre enfants dont le plus jeune est âgé entre six et sept ans, l'un d'eux est malade. En sa qualité de sergent priseur, il est poursuivi par des tuteurs pour rendre comptes des ventes qu'il a faites, comptes qu'il ne peut rendre qu'à perte, ses minutes, titres, papiers, quittances de paiement ayant été consumés dans l'incendie.
4. Son cousin **Joseph GAGON** manouvrier, a la charge de sa mère Anne FARDET, âgée de quatre-vingt-deux ans. En décembre 1791, ils vivent dans un abris construit pour se mettre à couvert des mauvais temps. La mère GAGON est malade depuis six mois et couchée sur un peu de paille. (Elle mourra le 24 décembre 1791). Ses pertes sont de 1193 #.
5. **Edme GAGON** garçon majeur ex-laboureur et marchand de bois, se proposait un établissement avantageux, qu'il n'a pu exécuter. Il ne peut pas continuer son commerce. Il est encore poursuivi par ses créanciers. Ses biens détruits sont estimés à 3858 # 15 sols.
6. **Sébastien HOCHEBRIER** manouvrier, a perdu un fils et sa belle-mère dans l'incendie. Ses pertes matérielles montent à 2352 # 10 sols. Il a deux petits enfants âgé de cinq à six ans et sa femme est enceinte.
7. Son beau-frère, **Edme BEGAT** a perdu la valeur de 2538 # 5 sols dans cet incendie.
8. **Edme FOISEL** manouvrier est chargé de deux petits enfants de huit à dix ans. Sa femme aussi est enceinte. Ses biens disparus représentaient 3296 # 5 sols.
9. Les enfants de feu **Claude GEOFFROY** représentent leur père dont la vie a été abrégée par le chagrin. Il est mort un mois après l'incendie, le 12 mai 1790 après avoir essuyé une perte d'une valeur de 2657 # 10 sols. Il logeait sa sœur Marguerite.
10. **Marguerite GEOFFROY** veuve François PAYEN, a subi une perte de 946 # 15 sols. Elle est âgée de 72 ans. Infirme, elle vivait du secours de son frère.
11. **Jean IMBERT** manouvrier, comme mari de Marie Jeanne COQUILLE dont une grange a brûlé revendique 467 # de pertes.

Pour tous, le bureau des incendiés de Troyes a prévu des aides financières. Elles sont versées au compte-goutte et ne suffisent guère. Les quelques secours reçus les ont aidés à se procurer quelques habits et outils pour travailler.

La charité de leurs parents ou concitoyens leur a fourni pendant quelques temps le logement et quelques petits secours. Mais bientôt les secours de ces bienfaiteurs ont été épuisés, par la situation où ils se trouvaient eux-mêmes, à la suite de plusieurs années de disette et de la cherté des grains et denrées.

Les incendiés ont été forcés d'emprunter à crédit du grain très cher pour vivre.

Leurs créanciers ont suspendu pendant quelques temps la demande de leurs créances. Mais ils perdent patience. Les collecteurs d'impôts l'ont fait aussi. Mais ces collecteurs sont forcés d'avancer de leur poche les impôts dus pour 1789, ils veulent maintenant être payés.

Les sinistrés ont obtenu décharge partielle de leur impôt de 1790. Au vu de leurs situations, ils demandent une décharge du paiement de leurs taxes pendant trois années, comme cela se faisait sous l'ancien régime. Les administrateurs du département répondent le 3 mai 1791 qu'une décharge totale n'est pas raisonnable, mais une décharge partielle est envisageable en fonction de leur situation actuelle.

Les suppliants espéraient obtenir un sursis du paiement de leurs dettes. Mais les administrateurs du département ne sont pas compétents dans ce domaine privé.

Acte
Catherine Gerard.
 L'an mil sept cent quatre vingt dix le cinq civil j'ai été
 l'apôtre pour signer inhumé au cimetière de cette Eglise le
 corps de Catherine Gerard fille majeure de maux parents d'habitant
 Grand manouvrier de Chamoy et de feu Marie Anne Noillard
 décédée d'hier ayant été trouvée morte dans une incendie, et ce en
 présence de son défunt de Jean Geoffroy cousin de ladite défunte
 de François Maurice recteur d'leole de cette paroisse qui ont signé
 avec nous et d'autres parents et amis
 J. Geoffroy de Gerard Fontaine (sire)
 Maurice & Jimbert Perrin de Chamoy

Acte
Grado
 L'an mil sept cent quatre vingt dix le cinq civil j'ai été l'apôtre
 pour signer inhumé au cimetière de cette Eglise le corps de Marie Grado
 veuve de Nicolas Sincon manouvrier de Chamoy et de feu
 environ décédée d'hier dans la combustion de l'Eglise en ayant été trouvée
 morte dans une incendie et ce en présence de son défunt de Charles Sincon manouvrier
 qui a déclaré sur serment signé de son défunt de Louis Bayot
 aussi son oncle qui ne peut signer de son oncle de Maurice
 deole de cette paroisse qui ont signé avec nous et le défunt d'habitant et autres
 Jean et amis
 Maurice & Fontaine (sire)
 Jimbert Perrin de Chamoy de Gerard
 J. Geoffroy

Acte
Rochebrien
 L'an mil sept cent quatre vingt dix le cinq civil j'ai
 été l'apôtre pour signer inhumé au cimetière
 de cette Eglise le corps de Jean Rochebrien fils de Sébastien Rochebrien
 manouvrier de Chamoy et de Marie Anne Sincon sa femme et morte
 environ décédée d'hier ayant été trouvée morte dans une
 incendie et ce en présence de son défunt de son oncle de François Maurice
 recteur d'leole de cette paroisse qui ont signé avec nous
 Maurice & Fontaine (sire)
 Jimbert Perrin de Chamoy



Incendie d'une loge de charbonnier

Deux mois après l'incendie de Pâques, le **5 juin 1790**, un nouveau drame dû au feu, se produit dans une loge de charbonnier dans les bois de Voivre. Un procès-verbal en a été dressé le lendemain.

La nuit précédente, une loge de charbonnier a pris feu dans les taillis appelés les Bois de Voivre, de la paroisse de Chamoy. Une personne est morte dans l'incendie.

Sur les lieux, un grand espace se trouve rempli de charbons et cendres. La loge était occupée par André PAILLERY, charbonnier demeurant à la Perrière, paroisse de Maraye et sa famille. Il y faisait du charbon pour le compte du sieur TRUCHY, marchand de bois. Les PAILLERY, surpris par l'incendie, se sont réfugiés chez Edme RAOULT, à Voivre pour y recevoir les soins dont ils avaient besoin.

Dans la maison dudit RAOULT, dans une chambre, se sont trouvées trois personnes « *considérablement endommagées par l'effet d'un feu violent* ». Le fils d'André PAILLERY, Gabriel âgé de 12 à 13 ans, est particulièrement blessé.

André raconte que la nuit dernière, alors qu'il dormait dans leur loge, avec ses enfants Reine et Gabriel, Reine a été réveillée par la chaleur. C'est elle qui s'est aperçue de l'embrasement de la loge et a réveillé son père. Dans un premier élan, lui et sa fille se sont élancés à travers les flammes pour fuir sans penser à Gabriel qui dormait. En s'apercevant que son fils était resté à l'intérieur, il a voulu le secourir, mais ne pouvait plus entrer dans la loge en flammes. Il a pu atteindre à l'aide d'un instrument, l'enfant qui s'était embrasé, pour le sortir du brasier. Ils se sont brûlé les mains en éteignant les flammes qui consumaient Gabriel. L'enfant manifestant des signes de vie, ils l'ont transporté chez ledit RAOULT.

André PAILLERY ne sait pas comment le feu a pris. Ils avaient couvert le feu, allumé pour préparer le repas.

Cet accident lui fait un tort considérable. Il n'avait que ce chantier pour nourrir sa femme et ses cinq jeunes enfants. Les seuls enfants en état de l'aider sont fort blessés, peut-être en danger de mort, en tous cas inaptes au travail avant longtemps. Ils pourraient même rester estropiés, et lui aussi. Ce travail devait lui rapporter 600 à 700 livres. Cette perte le réduit à la misère et il implore l'aide d'âmes charitables.

sources : AD Aube L273B

Gabriel n'a pas survécu. Il a été inhumé le lendemain de l'incendie.



Le **25 janvier 1791**, après obtention d'une dispense de parenté pour cousinage au 4^e degré et avec la permission du colonel de régiment, André LAURENT et Marie Damase HENAULT échangent leurs consentements dans l'église de Chamoy.

André, originaire de Pont-aux-Verriers (paroisse de Saint-Phal), est cavalier au régiment du commissaire général en garnison à Maubeuge. Le colonel de ce régiment est Monsieur de Chamoy.

Marie Damase mineure de 22 ans, est paroissienne de Chamoy.

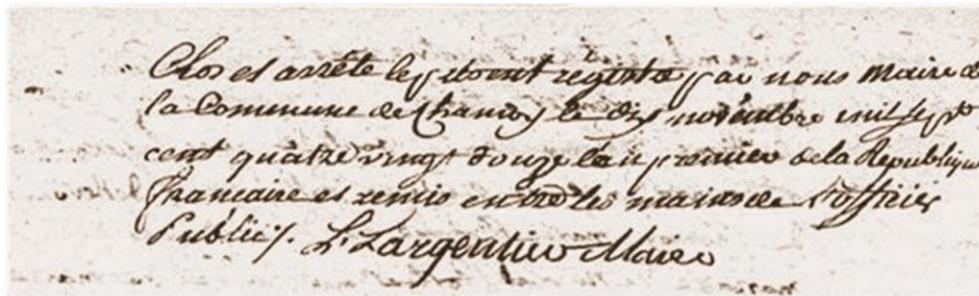
Toute la famille est là.

Il était temps de célébrer ce mariage car le **21 février**, les nouveaux mariés deviennent papa et maman d'un petit Edme. Malheureusement, cet enfant meurt trois jours après sa naissance.



Fin des registres paroissiaux

Le **10 novembre 1792**, le maire prend en main les registres paroissiaux qui deviennent des registres d'État Civil. Finis les baptêmes et sépultures, place aux naissances et décès. Les mariages sont toujours des mariages ...

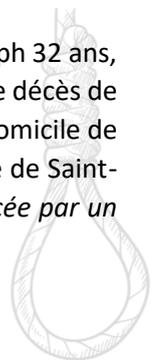


Les malheurs de Joseph GAGON qui faisait partie des victimes de l'incendie de 1790, ne sont pas finis. A la date de l'incendie, il était veuf de sa seconde épouse. Un an et demi après, sa vieille mère est morte. Quatre ans après la catastrophe, le 16 juin 1794, il se remarie en troisièmes noces avec Marguerite ARGENTIN de vingt ans sa cadette.

Marguerite se trouve enfin enceinte au bout de quatre ans de mariage. Elle accouche le **15 avril 1798** de jumeaux. L'un est mort-né. L'autre est baptisé sous les prénoms de Joseph Jean Baptiste Suprien. La maman est probablement atteinte d'une fièvre puerpérale car elle décède treize jours après son accouchement. L'enfant suit sa mère dans la tombe trois jours plus tard.

Joseph mourra à 59 ans le 21 mars 1800.

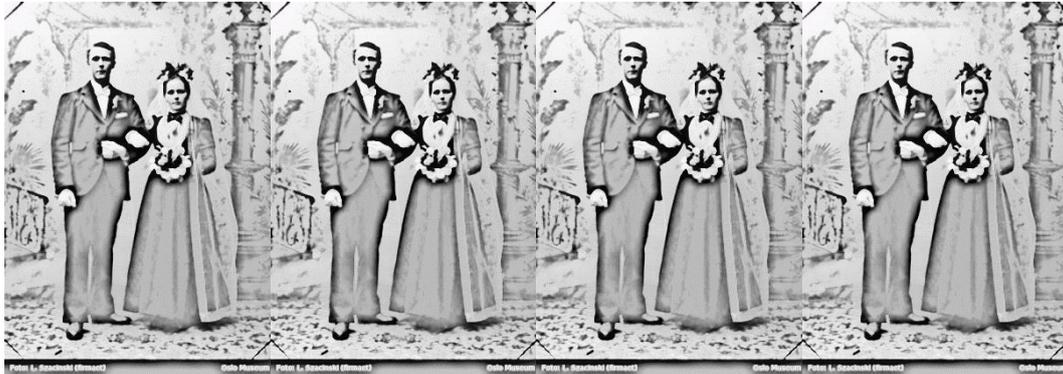
Le **19 juillet 1800** (ou 30 messidor an 8), Joseph RAOULT 56 ans accompagné de son fils Joseph 32 ans, se présente à la mairie avec Jean Edme HOUZELOT, le juge de paix du canton pour déclarer le décès de sa sœur Charlotte RAOULT. Veuve de Pierre JORRY et âgée de 46 ans, elle est morte à son domicile de mort violente. Ce matin à 6 heures, Joseph s'est rendu chez sa sœur avec l'officier de santé de Saint-Phal pour constater qu'elle est morte dans la nuit du 17 au 18 juillet « *d'une apoplexie forcée par un cordeau qu'elle s'est mise elle-même au col* ».



Si les mariages multiples sont plutôt l'apanage des messieurs, le **22 février 1802** (ou 3 ventôse 10) c'est madame qui convole pour la 4^e fois.

Jean ARGENTIN 49 ans, veuf en premières nocces de Louise PARENT se marie avec Anne BERTRAND 60 ans, veuve en premières nocces de Claude IMBERT, veuve en secondes nocces de André GUILLOT d'Auxon, veuve en troisièmes nocces de Jacques TISSU d'Auxon.

Anne enterrera son mari (qui a dix ans de moins qu'elle) le 20 août 1807. Elle mourra à 72 ans le 21 mars 1813.



En trois jours, entre les **17 et 19 janvier 1803** (ou 27 et 29 nivôse 11), Edme RAOULT laboureur en Voivre 45 ans et Jeanne Claudine BOUDIN 35 ans perdent trois de leurs huit enfants :

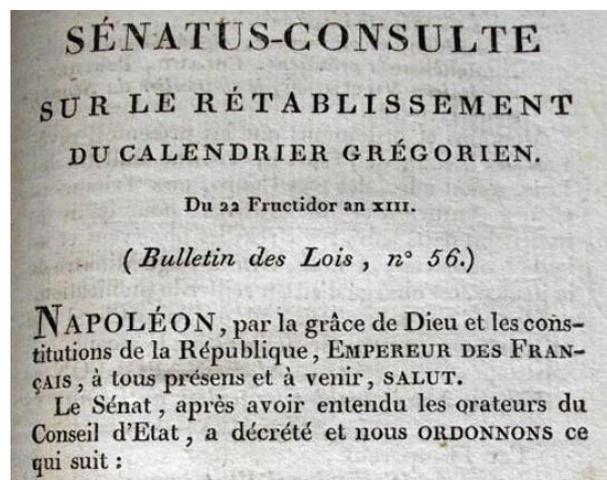
- Joseph 11 ans
- Victoire 9 ans
- Edme Félix 8 ans

Les temps sont rudes pour tous, **fin 1803** plusieurs décès surviennent dans la même famille. Le 13 décembre (21 frimaire 12) meurt le père Pierre JORRY-PREVOT 65 ans. Le 20 (28 frimaire), c'est son fils Pierre 37 ans qui disparaît, puis le 28 (6 nivôse) c'est le tour de sa bru Marie Anne GUYARD.

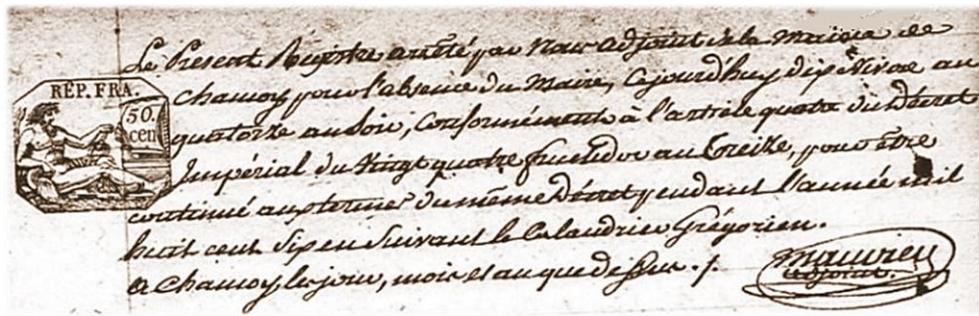


Fin du calendrier révolutionnaire

Par décret impérial du **22 fructidor an 13**, il est décidé que le calendrier républicain sera abandonné le 11 nivôse an 14 et que l'utilisation du calendrier grégorien sera de nouveau en vigueur. Le 11 nivôse an 14 redeviendra le 1er janvier 1806.



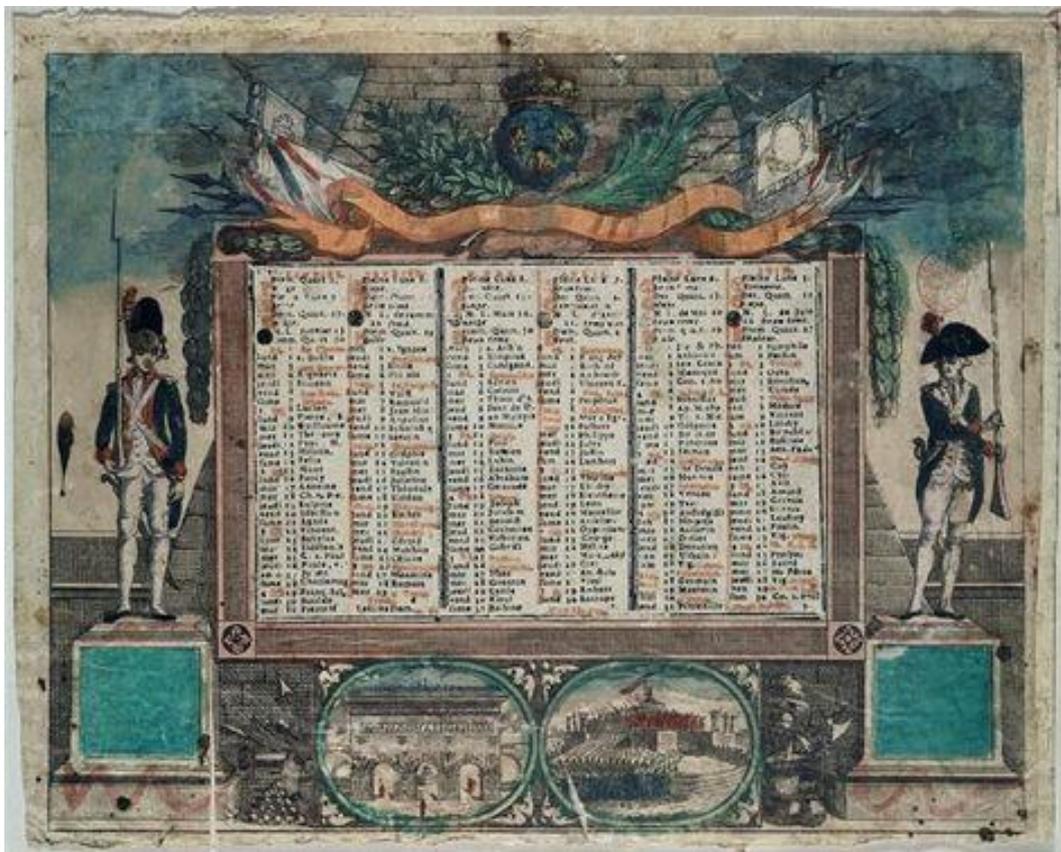
source : <https://www.france-pittoresque.com/>



À l'époque révolutionnaire, un vent de renouveau a soufflé. On a dépeussié les prénoms donnés aux enfants nouveau-nés. En voici une petite sélection :



- Servule Joseph PROST 25/12/1790
- Nicolas Donat COUTURIER 12/03/1795
- Hubert François Serilles LUCAS 17/03/1796
- Joseph Damas 10/12/1796
- Claude Camélien JOIGNY 29/07/1797
- Reine Véronique Couronnée PORTIER 03/03/1798
- Paul Policarpe HONNET 28/01/1800 + 13/09/1800
- Nicolas Clet RAOULT 26/04/1801
- Edmée Rustique PRAT 29/04/1805
- Magloire Hyppolite RAOULT 15/08/1805
- Marie Anne Fébronie REGNAULT 01/10/1806



Dès 1808, la municipalité s'est inquiétée du mauvais état de l'église. De nombreux travaux de consolidation et des réparations sont à effectuer sur les murs, la charpente et la couverture.

Une première tranche de travaux est réalisée au début de l'année 1809, sur les maçonneries du mur de façade et des mur et pignon côté sud. Plusieurs soubassements ont été réparés. À l'intérieur du bâtiment, des interventions ont été faites sur plusieurs piliers, des soubassements, des murs.

Il est remarqué que les décombres qui ont été entreposés longtemps le long des murs extérieurs ont gêné la bonne évacuation des eaux de pluies, occasionnant la dégradation des soubassements.

Le montant des travaux est de 969 francs.

Ils ont été financés en partie par la vente d'une coupe de bois communaux.

La seconde tranche de travaux concerne la charpente et la couverture en tuiles au-dessus de la nef.

Les réparations sont terminées fin août.

Elles ont coûté plus cher que prévu. La longueur de lattes à remplacer était le double de celle qui avait été estimée. Une poutre a dû aussi être changée.

La charpente et la couverture en ardoise du petit clocher ont été réparées.

Il faut déboursier 1058,82 francs.

Là aussi, la vente d'une coupe de bois a financé en partie le chantier.

En 1811, de nouveaux travaux sont faits sur la façade et la couverture des bas-côtés pour une dépense de 1053,95 francs.

En 1817, des réparations urgentes sont faites sur le clocher. Le coût maximum doit être 300 francs.

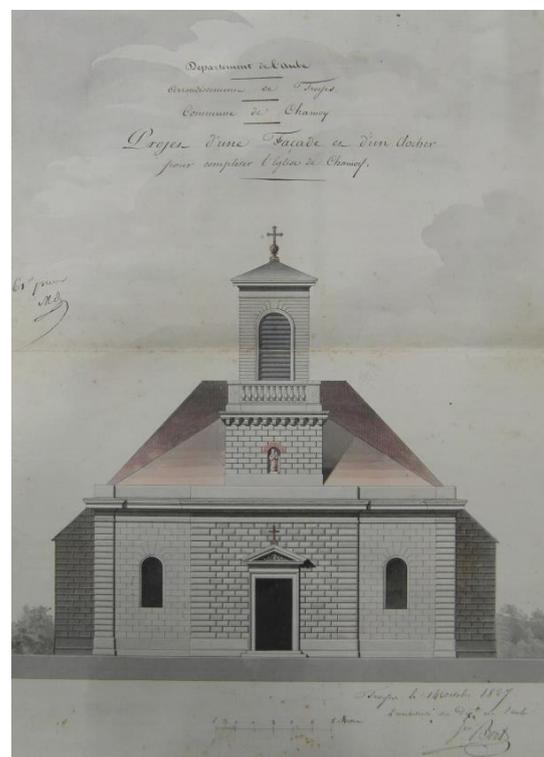
Enfin, **en 1824**, le Conseil municipal admet la nécessité de construire une nouvelle façade car, s'il reste le chœur du XVe siècle, « *le reste de l'église rétabli sans aucune symétrie présente des irrégularités si grandes et un aspect si désagréable, que depuis longtemps la nécessité d'y construire une façade est vivement sentie* ».

Le projet prévoit une façade de 18,5 m de longueur, construite 3 mètres en avant du mur de la façade actuelle et le raccordement des murs. Cela formera une entrée où sera implanté l'escalier pour monter au clocher. De chaque côté, on aura une chapelle : une chapelle baptismale et l'autre servira provisoirement de confessionnal.

L'entrepreneur dirigeant le chantier a été très lent à terminer son travail. Il faut dire que le devis n'a pas été respecté. La facture présentée n'a pas été du goût de la municipalité qui l'a contestée. L'entrepreneur ne recevant pas ses avances, a laissé traîner. L'architecte du département est venu inspecter le chantier au 1er janvier **1830**. Le plus gros du travail était fait.

Enfin, Chamoy a retrouvé une église acceptable. Elle lui aura coûté environ 26000 francs...

source : AD Aube 20860



Le conseil de fabrique rencontre le desservant de Chamoy et le fabricant le **10 juin 1827** au sujet d'un acte passé par le marquis de Chamoy.

Celui-ci a fait donation de 240 francs portant 12 francs de rente annuelle, dont 8 francs sont pour le curé de Chamoy et 4 francs pour la fabrique.

Cette donation est faite à condition que le desservant de l'église fasse tous les ans et à perpétuité, une « *Instruction contre les sacrilèges et les profanateurs du St nom de Dieu* ». Cette instruction sera accompagnée d'une amende honorable et aura lieu le dimanche dans l'octave du Saint sacrement (ce sont les huit jours qui suivent cette fête).

source : AD Aube 4O100

Anne Claude ROUSSEAU, marquis de Chamoy, chevalier de Saint Louis, ancien colonel de cavalerie, est mort le **11 juin 1829** à Troyes, dans sa maison de la rue des Filles. Natif de Paris, il avait 83 ans et était veuf en premières noces de Marguerite Rose SAUVAGE, et époux en secondes noces de Henriette Charlotte Françoise LEFEVRE DUQUESNOY.

Dans son acte de décès, il est précisé que sa famille a l'intention de faire transporter son corps à Chamoy « *où reposent les cendres de ses ayeuls* ».

Le jour même, la mairie de Chamoy a reçu la demande de la famille. Celle-ci souhaite ramener le corps du défunt à Chamoy et le déposer provisoirement dans un caveau existant sous l'église, en attendant d'obtenir une concession dans le cimetière communal.

La demande est acceptée et le corps du marquis arrive à Chamoy le lendemain de son décès, le 12 juin.

sources : AD Aube, EC ville de Troyes, 2O862

Le **21 novembre 1842** Nicolas Cyrille RAOULT se marie.

Son épouse est née à Bucey-en-Othe et porte six prénoms : **Henriette Charles Ferdinande Dieudonnée Hyacinthe Stéphanie**.

En 1850, la municipalité reconnaît qu'il est devenu indispensable de disposer de lavoirs dans la commune. Trois seraient nécessaires à différents endroits.

Le **12 mars 1851**, les membres du Conseil municipal délibèrent de ce projet.

Le premier lavoir serait construit dans la grande rue, près de l'église, sur le cours d'eau alimenté par la source des caves. L'eau est très abondante, mais encore plus en hiver qu'en été. Il faudrait en régler le débit par une vanne. Il doit pouvoir contenir 18 à 20 lavandières.

Le second se trouverait sur une place communale près du chemin du moulin. Prévu aussi pour 18 à 20 lavandières, il serait alimenté par l'eau du moulin. L'eau n'est pas très abondante mais le propriétaire du moulin, Jean Baptiste FINOT s'est engagé devant notaire à en fournir l'eau.

Le troisième est destiné au hameau de Vèvres, pour 8 lavandières. L'eau est très abondante avec un débit constant.

Les deux premiers lavoirs seraient semblables : 13 m sur 6,40 m. Un trottoir d'une largeur de 1,20 m ferait le tour du bassin.

Les murs s'élèveraient à 8,40 m pour 0,40 m d'épaisseur, en moellons du pays, avec crépi, arcs des portes et fenêtres en briques. Deux portes pleines s'ouvriraient sur chaque façade. Trois impostes vitrées sont prévues sur les façades latérales.

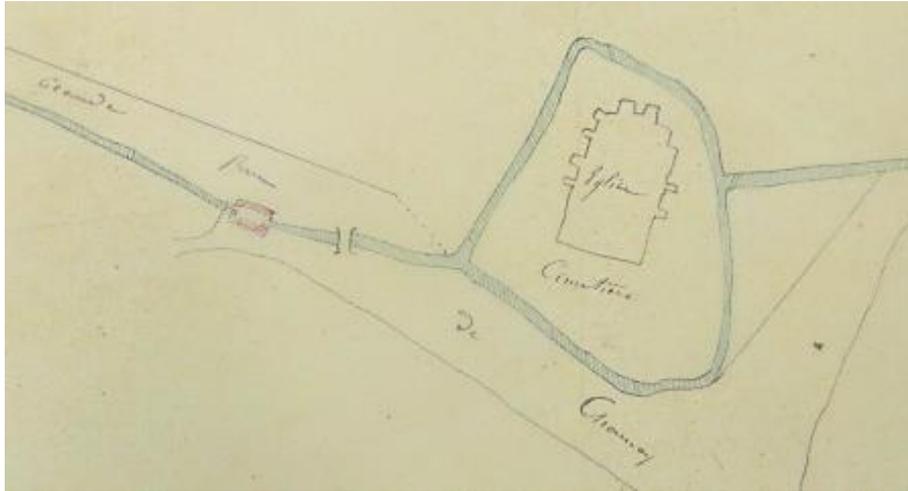
Le 30 mars, le Conseil se réunit pour étudier le devis. Il s'élève à 6094,63 francs.

La commune n'a pas le budget nécessaire à cette réalisation. Il décide de se contenter du seul lavoir du centre du village, près de l'église, pour un coût de 2659,32 francs.

La demande d'autorisation de travaux est envoyée au préfet.

En fin d'année, le 14 décembre, le lavoir est fini.

Les briques ont été fournies par le fourneau de Forêt-Chenu, le toit est en ardoises d'Angers, la vitrerie en verre d'Alsace.



Le **16 août 1857** le problème du cimetière est porté à l'ordre du jour du conseil municipal.

Depuis de longues années, le cimetière se trouve autour de l'église, dans le centre de la commune. Cette zone est marécageuse. Souvent les fosses creusées sont remplies d'eau, ce qui est affligeant pour les familles qui y enterrent un de leurs proches.

De plus, ce cimetière devient trop petit pour la population de Chamoy. Il n'entre pas dans les conditions légales de salubrité.

La municipalité souhaite faire l'acquisition d'un terrain plus sain et d'y implanter un nouveau cimetière.

Le préfet autorise ce projet.

source : AD Aube 2O862

Par acte du **19 février 1875**, Jean Auguste DEPOIX a fait donation de deux maisons avec dépendances à Chamoy, à la congrégation troyenne des Sœurs de l'Instruction Chrétienne, dites de la Providence. Ces immeubles sont estimés à 7300 francs.

Ils sont donnés à la condition de les affecter à la tenue d'une école de filles dirigée par au moins deux sœurs de cet ordre.

source : AD Aube 4O100

M. Joseph Nicolas Cyrille PORTIER, instituteur en retraite, décédé le 01/08/1893 à Chamoy, a fait un legs à la fabrique, dans son testament.

Le **11 décembre 1893**, le conseil de fabrique discute de l'opportunité de l'accepter ou non.

Le legs est assez indéterminé. Les termes du testament sont : « *Le reste de mes immeubles, je les donne pour être vendus au profit de la fabrique de Chamoy* ».

Les terres concernées sont à différents endroits, de différentes superficies. Elles sont mal situées et de peu de valeur. Il sera difficile de les vendre.

La fabrique a déjà des terres qu'elle a du mal à louer. Le legs n'est pas très avantageux. Il est décidé d'y renoncer.

source : AD Aube 4O100

Des prénoms insolites égayent les registres de la fin du XIXe siècle et du début XXe :

Olinde Anna HUGOT se marie le 23/12/1886.

Uldéric Emile Adolphe PROST, habite Chamoy en 1888.

Alibé Marius SOUMILLARD né le 24/01/1889.

Féolise CONVERSAT née le 11/12/1889.

Azéline DELACROIX accouche de Victoria CHAMBON le 28/07/1890.

Usoine Angéline DEBURE mère de Victor Kléber IMBERT le 24/02/1891.

Ulysse Marie **Ildefonse** CARRÉ habitant de Chamoy en 1892.

Alzire CHAMBON née le 10/05/1899.

Chambonne Létitia CHAMBON née le 10/07/1907.

Le 2 octobre 1900 à 17 heures 30, Baptiste PRUNIER domicilié à Courtenot, 25 ans, se présente à la mairie. Il est vannier, de passage à Chamoy pour les besoins de son métier. Il déclare la naissance de son fils Maurice, né le matin à 8 heures 30, « dans sa voiture remisee sur la place publique ».

La mère est Françoise GOMINBAULX, marchande de sucre, domiciliée à Courtenot et âgée de 21 ans.



source photo : <http://www.famille-bretet.net/>



Le château de Chamoy XVIIe - XIXe

Dans des temps anciens, Chamoy était doté d'un château fort où Louis XI serait passé lors des guerres de religion qu'il a menées contre le duc de Bourgogne au XVe siècle.

La présence de fossés témoigne de l'existence de fortifications qui ont disparu. Seule a subsisté une porte du XVIe. De 1680 à 1690 Louis ROUSSEAU seigneur de la Lombardière, ambassadeur à la Diète de Ratisbonne, seigneur de Chamoy a érigé un nouveau château sur l'emplacement de l'ancien, derrière cette porte.

Elle a été démolie entre 1828 et 1830 pour laisser la vue sur le château de Chamoy.



source : annuaire de l'Aube 1854 _article de M. D'ARBOIS de JUBAINVILLE



CHATEAU DE CHAMOY.

gravure FICHOT fin XIXe



LE CHÂTEAU EN 1907

source : Mémoire en images/Le canton d'Ervy-le-Châtel/Alain HOURSEAU/

Le **6 septembre 1900**, le château de Chamoy et ses dépendances sont vendus par ses propriétaires du moment, Mme veuve GUILLEMINOT et ses enfants, à Melle Marguerite Noémie Charlotte QUÉROY rentière demeurant à Troyes, 2 rue Diderot.

Désignation des biens immeubles :

1. Le Château proprement dit, les communs, la chapelle, grande cour, bâtiments agricoles, bâtiments d'exploitation, grand parc, terrains en nature de prés, tenus en culture, plantations d'arbres, avenues, canaux, pièces d'eau, glacière, kiosque, carrière, jardin, bâtiment aménagé à usage de fabrique de chaux, de blanc, en la rivière de la Trémoigne et ensemble le mécanisme, les ustensiles, agrès y attachés, bief, sous-bief, four à chaux, pré de 1 ha 23 ares 68, terrain de 4 ares entre la rivière et le cimetière de Chamoy, grand hangar, petit bâtiment au nord de la propriété.

La totalité de la propriété forme un seul ensemble de 32 ha 35 ares 28 centiares environ

2. Le Moulin de Montselle, sur la rivière la Trémoigne (deux bâtiments, un d'habitation, le second à usage de scierie et fabrique de bois lancée avec machine à vapeur, scies, bancs de scies, poutres, [...], agrès etc., bief, roue hydraulique, hangar, terre, pré, marécages, sous-bois, le tout d'une superficie de 3 ha 40 ares 69)

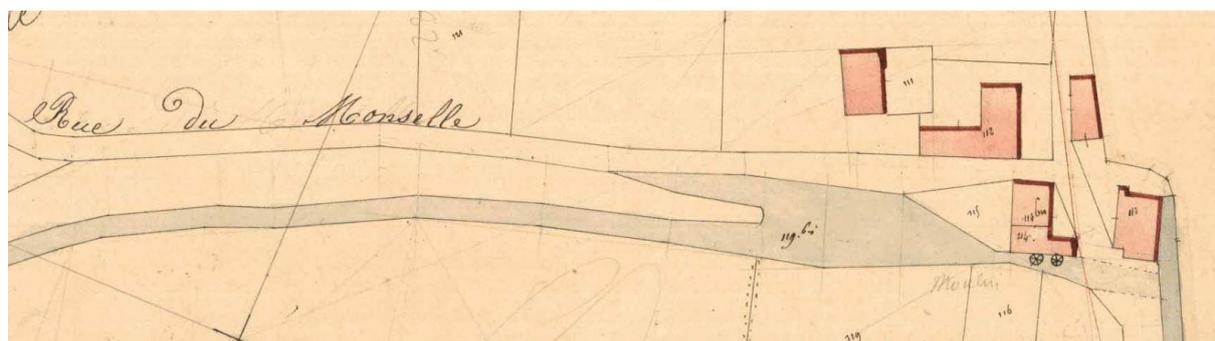
Désignation des biens meubles :

1. la galerie de portraits de la famille des marquis de Chamoy	2000 F
2. trois tableaux religieux	1500 F
3. crucifix en ivoire	500 F
4. objets, ornements religieux se trouvant dans la chapelle, chaire et bancs	1000 F
5. cheval	800 F
6. récoltes	3200 F

Total9000 F

Prix de vente : 150 000 F pour l'immobilier et 9000 F pour le mobilier

source : AD Aube/Bureau de l'enregistrement d'Ervy_3Q12426



Moulin rue du Montselle Cadastre 1833



le Château avec ses plans d'eau Cadastre 1833

- sources :
- Registres Paroissiaux et État-Civil de Chamoy site internet des AD Aube et Archives communales en mairie
 - série C, série G, série L, série O et série Q des AD Aube
 - cadastre en ligne site des AD Aube
 - statistique monumentale du département de l'Aube de Charles FICHOT 1884-1890

photos internet libres de droits

rédigé par : Véronique FREMIET MATTEI